

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/10/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/10/2018

Délibération n° D-2018-355

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de
l'eau potable - Syndicat des Eaux du Vivier - Exercice 2017**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Romain DUPEYROU.

Direction du Secrétariat Général

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Syndicat des Eaux du Vivier - Exercice 2017

Monsieur Elmano MARTINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 8 octobre 2018.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Lorsque la commune a transféré ses compétences en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2017 – communiqué par le Syndicat des Eaux du Vivier.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

Le Maire de Niort

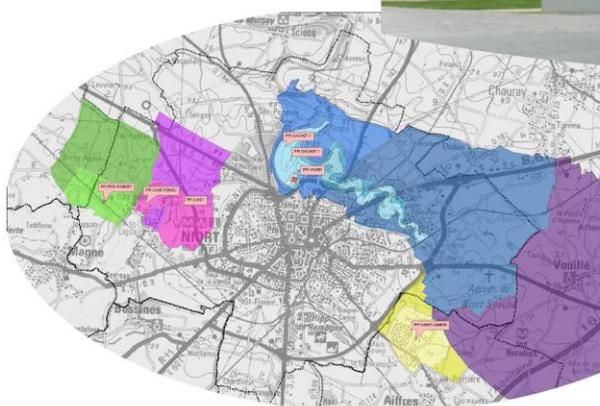
Signé

Jérôme BALOGE



SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE**



**DU SYNDICAT
DES EAUX
DU VIVIER**

Exercice 2017

NOTE LIMINAIRE

Conformément à l'article L.2224-5 et à l'article D2224-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. Il indique, dans une note liminaire, la nature exacte du service et le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

Dans les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale de 3 500 habitants et plus, le ou les rapports annuels, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ces éléments ainsi que l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante, sont transmis par voie électronique au préfet de département et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Le public est avisé par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale de ces mises à disposition par voie d'affiche apposée en mairie ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Aussi, le présent rapport est établi en application des textes suivants :

- du Code Général Des Collectivités Territoriales (articles L.2224-1 et suivants, D2224-1 et suivants),
- de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (art. 73),
- de la Loi n°95-127 du 8 février 1995 modifiée sur la délégation de service public,
- de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, pris pour l'application de l'article L. 2224-5 du CGCT et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales,
- du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau,
- du Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,
- de l'Arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées, modifié par l'arrêté du 22 février 2008, et du 28 avril 2016,
- de l'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- de l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
- Circulaire DGSEA4 no 2009-18 du 20 janvier 2009 modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau

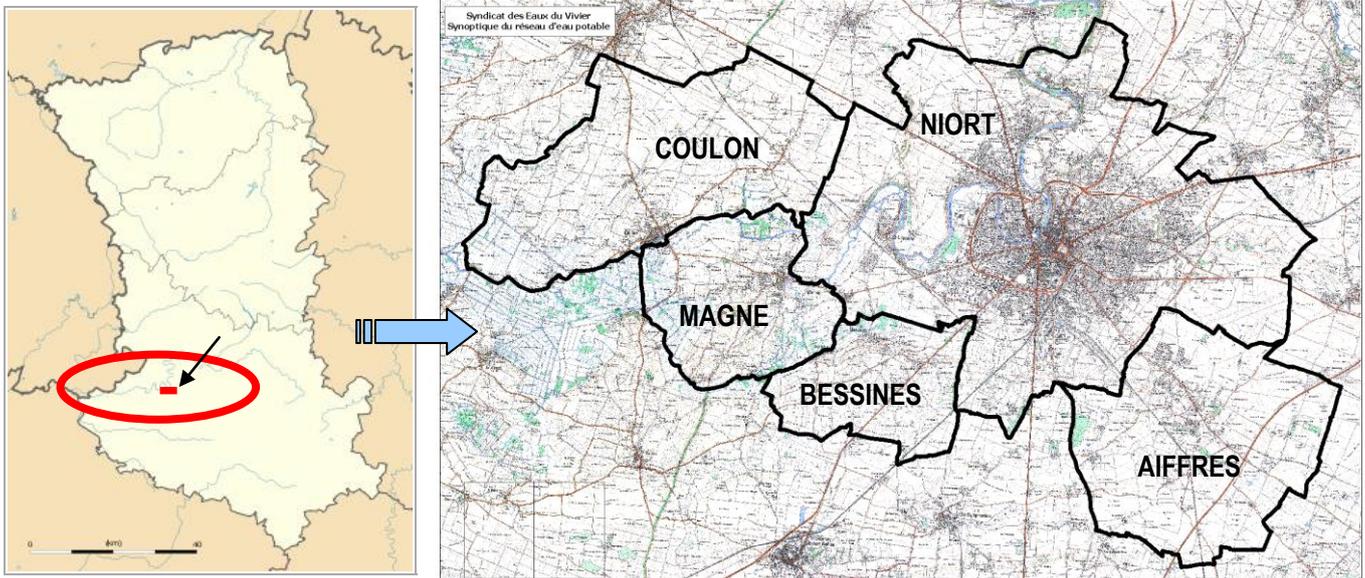
SOMMAIRE

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC	4
A – GESTION DU SEV	4
1) Origine et nature du SEV	4
2) Organisation administrative	5
3) Structure du SEV	6
4) Population desservie	11
B – PRINCIPALES RESSOURCES DU SEV	12
1) Les ressources en eau potable du SEV	12
2) Les secours potentiels du SEV	15
3) Les volumes prélevés et achetés	16
C – LES ABONNES DU SERVICE	17
D – LES VOLUMES VENDUS PAR LE SERVICE	19
1) Les différents points de vente d'eau en gros du SEV	19
2) Evolution des consommations des usagers du SEV	19
E – LE RESEAU DE DISTRIBUTION	20
LE PRIX DE L'EAU ET SES COMPOSANTES	21
A – MODALITES GENERALES DE TARIFICATION	21
B – LE PRIX DE L'EAU	22
C – Présentation d'une facture d'eau type	25
D – Présentation du prix de l'eau avec l'assainissement au 01/01/2018	26
E – RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'EAU	27
INDICATEURS DE PERFORMANCE	28
A – QUALITE DE L'EAU	28
B – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	30
1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30
2) Rendement du réseau de distribution	31
3) Indice linéaire des volumes non comptés	31
4) Indice linéaire de pertes en réseau	32
5) Taux moyen de renouvellement des réseaux	32
6) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	32
C – LA QUALITE DU SERVICE	33
1) Délai maximal d'ouverture des branchements	33
2) Durée d'extinction de la dette	33
3) Montant des subventions	33
4) Taux d'impayés sur les factures d'eau	34
5) Réclamations	34
6) Occurrence des interruptions de service non programmées	37
LES INVESTISSEMENTS	38
A – BILAN COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS	38
Montants financiers des travaux engagés en 2017	38
B – BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS	39
1) Travaux et Etudes réalisés en 2017	39
2) Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service	45
3) Présentation des programmes de travaux 2018-2019	47
C - AUTRES PERSPECTIVES A PROGRAMMER :	48
ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SEV	49

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC

A – GESTION DU SEV

Communes composant le S.E.V.



1) Origine et nature du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier (S.E.V.) est né le 1^{er} janvier 2007 de la réunion de 3 structures indépendantes :

- le Syndicat de Magné, Niort-Saint-Liguaire, Coulon, Bessines (créé dans les années 50) ;
- la régie d'eau municipale de Niort ;
- la régie d'eau du SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) ;

rejoints, le 1^{er} janvier 2009, par la commune d'Aiffres.

Le Syndicat des Eaux du Vivier est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) à compétence « eau potable », desservant intégralement plus de 72 000 habitants environ (soit près 36 000 abonnés).

Le SEV assure la gestion de la production, du traitement et de la distribution publique d'eau potable sur le territoire des 5 communes : Aiffres, Bessines, Coulon, Magné et Niort.

Aussi, le Syndicat des Eaux du Vivier est la **Personne Responsable de la Production et la Distribution de l'Eau (PRPDE) sur ce territoire.**

Il assure également la gestion de la facturation pour la rémunération du service de l'eau et du service de l'assainissement (sous tutelle de la C.A.N., communauté d'agglomération de Niort).

2) Organisation administrative

Le Syndicat des Eaux du Vivier est une régie directe à autonomie financière.

Elle applique la politique de l'eau définie par le Comité Syndical et les élus délégués des communes adhérentes, en cohérence avec les exigences réglementaires.

Le Comité Syndical est établi sur la base d'un représentant de chaque commune par début de tranche de 10 000 habitants soit :

- pour les communes de Aiffres, Bessines, Coulon et Magné : 1 titulaire et 1 suppléant,
- pour la commune de NIORT : 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Syndicat des Eaux du Vivier est donc administré par un comité syndical composé de 10 membres élus titulaires et 10 membres suppléants, dont le président, les 3 vice-présidents :

L'équipe de gouvernance en place depuis mars 2014 est la suivante :

- **Président** : Mr Elmano MARTINS ;
- **Premier vice-président** : Mr Fabrice DESCAMPS ;
- **Deuxième vice-président** : Mme Rose Noëlle PRACCHIA ;
- **Troisième vice-président** : Mr. Florent SIMMONNET ;
- **le Comité syndical** :

communes	Membres titulaires	Membres suppléants
AIFFRES	M Jean Marie LEFORT	M Bernard GUESDON
BESSINES	Mme Noëlle ROUSSEAU	Mme Nathalie PINEAU COURJAUD
COULON	Mme Rose Noëlle PRACCHIA	M Arnaud SOULET
MAGNE	Mme Catherine TROMAS	M Gérard LABORDERIE
NIORT	M Elmano MARTINS	M Eric PERSAIS
	M Fabrice DESCAMPS	M Romain DUPEYROU
	M Michel PAILLEY	M Dominique DESQUINS
	M Florent SIMMONNET	Mme RIMBAUD Sylvette (*)
	M Marc THEBAULT	Mme Dominique JEUFFRAULT
	M Alain PIVETEAU	Mme Monique JOHNSON

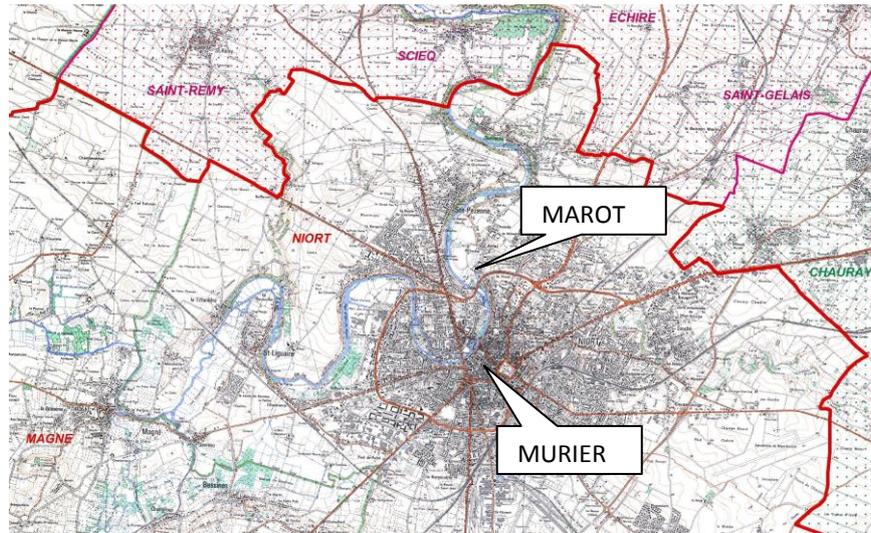
(*) Madame RIMBAUD Sylvette a été nommé déléguée suppléante par la Ville de Niort en novembre 2017, ratifié par une délibération du comité syndical du SEV du 13 décembre 2017 suite à la démission de Monsieur PARTHENAY Sébastien.

Sur le plan des ressources humaines du SEV :

Le SEV est composé de 66 agents, et de personnes en intérim en période de pic d'activité. La structure administrative intercommunale et la totalité des équipes techniques incluses. Les personnels ont un statut public et ont comme autorité territoriale le Président du S.E.V.

3) Structure du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier est composé de **2 pôles répartis sur 2 sites distincts** :



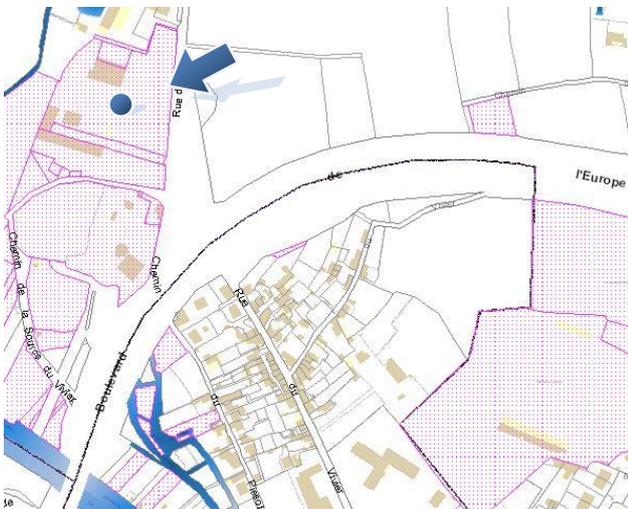
- a) le pôle de gestion administrative et financière, compris la gestion des usagers (Murier)
- b) le pôle technique (Marot)

**site des Services Techniques - (site MAROT)
7 Rue d'Antes à NIORT -**

Pôle Technique

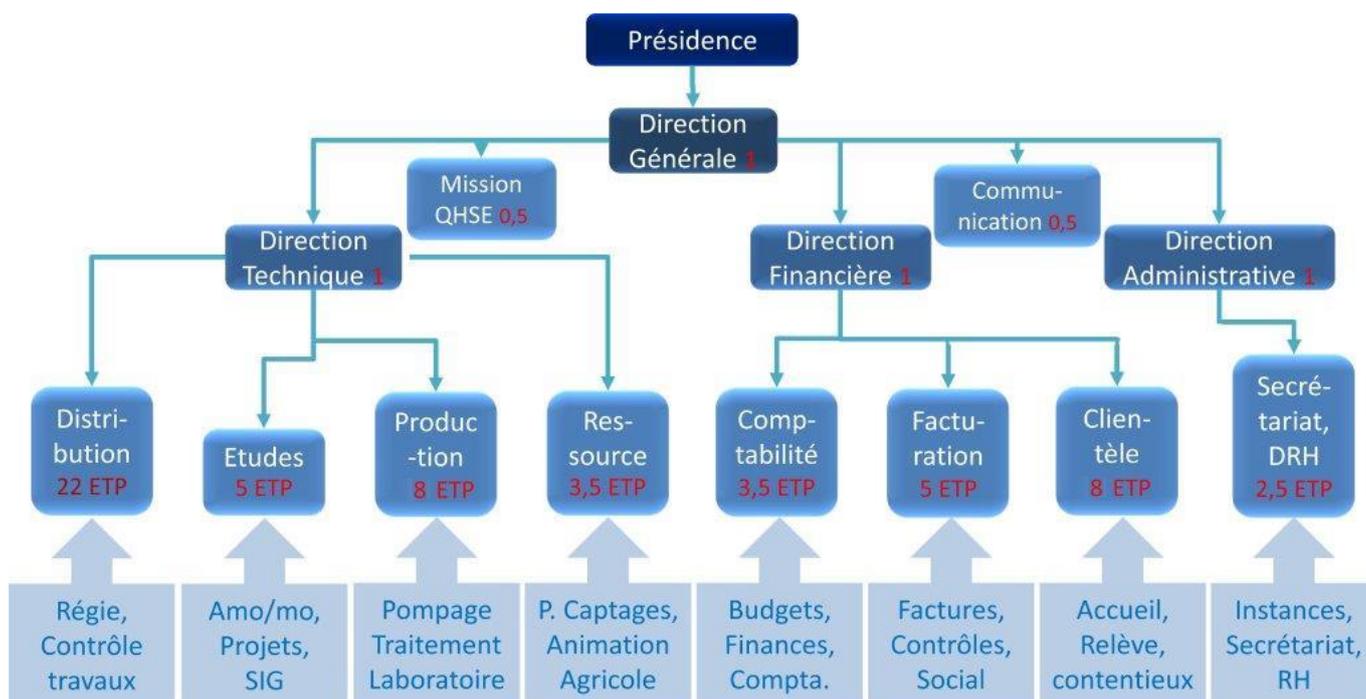


**Siège du SEV – (site MURIER)
Place Martin Bastard
à l'angle rue du Murier - NIORT
Pôle administratif et financier**



ORGANIGRAMME DU SEV au 1^{er} janvier 2018 :

L'organigramme du SEV s'établit comme suit :



Du point de vue du personnel, il a été noté au cours de l'année 2017 :

1 départ à la retraite (service relève)

3 arrivées (1 pour le service distribution, 1 pour le service gestion des abonnés – accueil, 1 pour le service relève)

Au sein du service technique :

Un agent est donc arrivé au sein du service distribution au cours de cette année 2017 ; service qui a connu un fort recours à l'intérim (2 ETP) en raison d'absences pour raison de santé de longue durée de plusieurs agents. En effet, on comptabilise pour ce seul service près de 1075 jours d'absences pour motifs médicaux divers (accident de service, maladie ordinaire et professionnelle).

Au sein du service protection de la ressource, deux des agentes suite à leur congé maternité ont pris un congé parental. De ce fait, le service a dû les suppléer en recourant à l'intérim.

Au sein du service administratif :

En 2016, suite à la restructuration du service gestion des abonnés (cellule accueil et facturation), un intérimaire avait été recruté qui a été intégré au sein des effectifs au 1^{er} janvier de l'année 2017.

De plus, pour pallier d'une part au grand nombre de demande de transactions liées à la loi WARSMANN et d'autre part à une absence pour raison de santé d'un agent, le service a recouru à un intérimaire sur les 3/4 de l'année.

Enfin, en raison du départ à la retraite d'un releveur en fin d'année, celui-ci a été remplacé par un agent contractuel (CDD un an).

a) Le pôle de gestion administrative et financière du Syndicat regroupe deux activités :

- un service Général

Regroupant les missions de secrétariat général, de finances publiques, de gestion des Ressources Humaines et de logistique.

Il inclue le Directeur du S.E.V., la responsable des Ressources Humaines et la responsable Financière.

- [un service Gestion des Usagers,](#)

Regroupant :

- **l'accueil au public**, accessible par **téléphone au 05 49 78 74 74** ou par messagerie Accueil.SEV@eaux-du-vivier.fr **est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00**
- la **gestion de la facturation** et du recouvrement de la fourniture d'eau,
- la **gestion de la réglementation du service** de l'eau et des branchements
- la relève continue des compteurs d'eau (avec une relève de chaque site 2 fois par an).

Au titre de l'individualisation des compteurs, le S.E.V. gère la rotation des usagers, notamment en immeubles collectifs.

Le pôle de gestion administrative et financière est situé site MURIER, au siège du SEV, place Martin Bastard à Niort.

Le site internet du Syndicat des Eaux du Vivier est : <http://www.eaux-du-vivier.fr/>

Le site donne accès :

- ☞ aux informations à jour sur l'organisation de l'établissement, son fonctionnement ;
- ☞ aux services en ligne de téléchargement et de paiement ;

Le **règlement de service** d'eau mis en place à compter de janvier 2007, régulièrement actualisé par le comité syndical, encadre les activités et les relations avec les usagers.

Il est disponible par téléchargement sur le site, par courrier ou sous forme dématérialisée sur simple demande par mail à :

Accueil.SEV@eaux-du-vivier.fr.

b) Le pôle technique :

Le pôle technique est regroupé depuis fin 2010 sur le site MAROT, 7 rue d'Antes.

Il est réparti en **quatre activités** :

- × Le Bureau d'Etudes,
- × La cellule Protection de la ressource en eau,
- × Le service d'exploitation Production,
- × Le service d'exploitation Distribution,

Un adjoint technique au Directeur encadre en relais l'ensemble de l'activité technique du S.E.V., en lien avec les responsables du pôle Administratif et Financier.

Horaires d'ouverture des services techniques : de 8h00 à 12h00 et de 13h24 à 17h00.

Le Bureau d'Etudes :

administre la coordination, la planification des travaux sous traités aux entreprises ainsi que la gestion patrimoniale des données techniques issues de l'activité des services techniques du S.E.V. ou demandées par les tiers.

Il se compose d'une entité :

- ☞ Maitrise d'œuvre interne et suivi des marchés de Travaux ;
- ☞ SIG, données patrimoniales de l'ensemble des services ;
- ☞ Réponse aux demandes extérieures ; Le SEV gère en régie la réponse aux DT / DICT dans le cadre de la nouvelle réglementation des réseaux enterrés au titre du Code de l'Environnement : service accessible par messagerie : dict.sev@eaux-du-vivier.fr

La cellule Protection de la ressource en eau :

Placée sous la tutelle du Directeur, elle regroupe tout ce qui concerne la coordination et la gestion administrative, environnementale et technique des activités liée aux ouvrages de prélèvement dans le milieu naturel et à la protection de la ressource en eau au droit des aires d'alimentation de captages ; Elle est accessible par l'accueil du SEV

Il se compose d'une entité :

- ☞ Suivi réglementaire de la ressource en eau ;
- ☞ Suivi des actions volontaires de reconquête de la qualité des milieux naturels ;

Le service Production :

exploite, entretient et surveille les captages de production d'eau potable et d'eau brute, ainsi que l'usine de traitement des eaux du Vivier, les stations de pompage et l'ensemble des ouvrages de stockage. Il gère également le suivi de marché de travaux pour ses installations.

Il se compose d'une entité :

- ☞ en charge de l'entretien des terrains, des ouvrages et des installations ;
- ☞ en charge de l'entretien des installations électromécaniques et du suivi des automatismes ;

Pour les travaux plus majeurs, les services Etudes et Production font appel à la maitrise d'œuvre externe.

Le service Distribution :

exploite, entretient et surveille le réseau de distribution d'eau potable des points de stockage aux points de livraison des usagers, sur l'ensemble du territoire syndical. Il suit également les travaux de réseaux de tiers ou interne.

Il se compose d'une entité :

- ☞ en charge de l'entretien et la réalisation de travaux sur le réseau de distribution (détection et réparation des fuites, renouvellement de canalisations d'eau et branchements, gestion d'anomalies, entretien des équipements, travaux neufs, ...),
- ☞ en charge de la gestion des abonnés (la relation et l'assistance auprès des usagers sur le terrain (fuite ou manque d'eau, comptage, suivi qualité, ouvertures/fermetures des branchements), en lien avec les services Accueil et Facturation),

Il réalise aussi des diagnostics du réseau d'eau potable et de ses installations.

Pour la surveillance sanitaire de la qualité de l'eau,

Les services Production et Distribution assurent conjointement la surveillance sanitaire de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire du SEV ou achetée aux collectivités limitrophes, au titre de la PRPDE, en lien avec l'A.R.S. (Agence Régionale Nouvelle Aquitaine – UT Deux-Sèvres), dans le cadre des arrêtés préfectoraux sanitaire de décembre 2012 et filière de décembre 2014, ainsi que de la réglementation générale.

Les données sont consultables sur le site :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html>

Enfin, le SCHS (service communal d'hygiène et de santé) peut répondre à toute interrogation concernant l'hygiène, la salubrité et la santé publique, pour les personnes résidant sur NIORT.

➔ contact : 05 49 78 79 80

Pour les autres communes, il peut être contacté les mairies des communes auxquelles est rattachée la résidence, mais également l'A.R.S. (ex-DDASS) - Unité territoriale des Deux-Sèvres.

L'astreinte de continuité de service et d'assistance aux usagers du S.E.V. :

Le Syndicat des Eaux du Vivier dispose d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7, capable d'intervenir rapidement face à tous problèmes constatés sur son territoire.

VOS NUMEROS D'URGENCE :

L'EAU : S.E.V.



24h/24 : 06 76 98 75 31

PROBLEMES LIES A

L'ASSAINISSEMENT : C.A.N.



24h/24 : 06 77 64 15 74

Les numéros d'urgence permettent d'assurer une astreinte technique hors heure d'ouverture du S.E.V. ou de la C.A.N., dans le but traiter tout problème technique lié à une coupure d'eau, une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service.

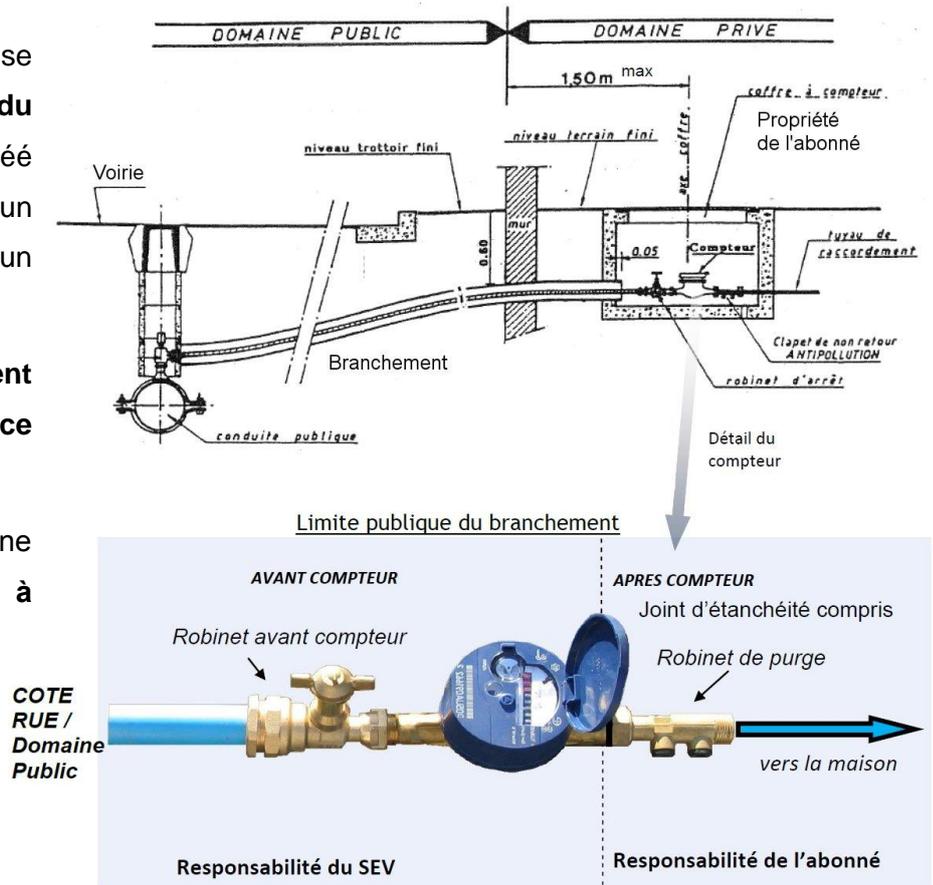
Ils ne doivent en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation ou d'ouverture de contrat de fourniture d'eau.

Règles concernant les branchements et la livraison d'eau :

La limite publique du branchement se situe au niveau du **joint aval du dispositif de comptage d'eau agréé** par le S.E.V. (joint exclu) pour un branchement ordinaire desservant un immeuble individuel.

La partie publique du branchement doit rester en permanence accessible au S.E.V.

De même, en cas de pose d'une radio, **il doit être laissé l'accès à toute demande du SEV pour contrôle physique des installations et du compteur d'eau.**



L'utilisateur est responsable de la partie privée du branchement (située après la limite publique), ainsi que du coffrage à compteur et de l'environnement de la partie publique du branchement située en terrain privé.

Le SEV n'intervient pas après compteur :

→ le particulier doit faire appel à un professionnel privé de plomberie ou de terrassement.

Pour les immeubles collectifs, la limite du branchement est au droit du compteur général en pied d'immeuble, ou à défaut jusqu'au robinet d'arrêt de service posé par le distributeur d'eau ou à défaut jusqu'à la limite de propriété définie par le cadastre.

4) Population desservie

Le Syndicat des Eaux du Vivier assure la production et la distribution de l'eau sur le territoire des communes suivantes : [Population totale (municipale + comptée à part) - INSEE - statistiques en vigueur au 1^{er} janv 17)]

- d'Aiffres : 5 687 habitants.
- de Bessines : 1 701 habitants.
- de Coulon : 2 319 habitants
- de Magné : 2 770 habitants
- de Niort : 60 450 habitants

Soit une population globale desservie de plus de 72 900 habitants

(72 927 habitants, sur la base des données officielles de l'INSEE – recensement 1/1/2014)

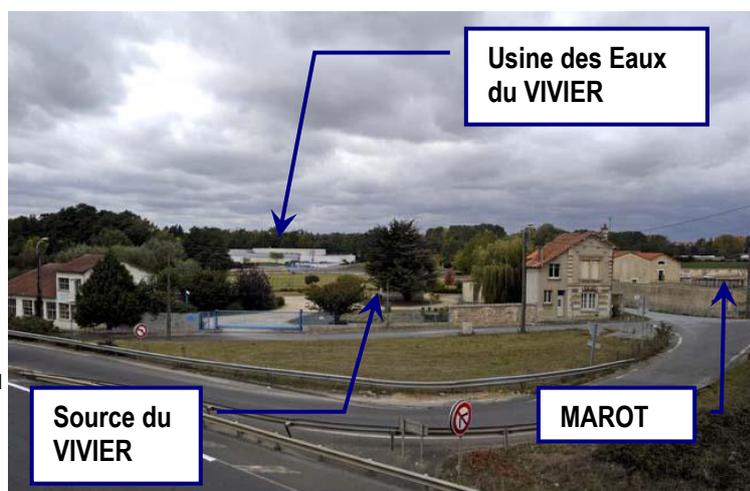
Nota :

Depuis le mois de juin 2006, le Syndicat des Eaux du Vivier fournit de l'eau en secours et en mélange au SMEPDEP de la Vallée de la Courance, au moins pour une partie de ses besoins, portant à près de 100 000 habitants la population desservie.

B – PRINCIPALES RESSOURCES DU SEV

Le service d'eau comporte techniquement :

- × **Une unité de production**, comportant :
 - **4 captages principaux** :
(Source du Vivier et forages de Gachet I et III - commune de Niort, et Captage de Saint-Lambin - commune d'Aiffres)
 - **2 captages d'appoint** - commune de Niort
(Captage de Chat-Pendu et captage de Pré Robert)
 - **1 captage de secours** (Captage de Chey – procédures administratives en cours)
- × **Une unité de traitement** :
une **usine de traitement** d'eau distribuant environ 14 000 m³/jour en moyenne (d'une capacité jusqu'à 30 000 m³/jour en pointe), avec un traitement poussé (dénitrification biologique, désinfection à l'ozone et affinage sur charbons actifs),
- × **Une unité de stockage et de mise en distribution**, comportant :
 - 3 stations de reprise
 - 2 sites de stockage d'une capacité de 10 000 m³
- × **Une unité de distribution**, comportant :
 - **7 réservoirs** et/ou châteaux d'eau d'une capacité de 4 400 m³
 - **629 Km de réseaux** (602 km de réseau AEP – 19.6km de réseau d'adduction et 7.3 km de réseau industriel),
pour plus de **37 339 compteurs** au 1^{er} janvier 18, dont 36 715 actifs.
 - 4 points de Vente en gros et 7 points d'achat en gros.



1) Les ressources en eau potable du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier gère les ressources suivantes :

Nom	commune	Débit d'exploitation (m ³ /h) et Volume d'exploitation (m ³ /j) et par an	
		Ressources Permanentes	
Captage du vivier	Niort	1100 m ³ /h	26 400 m ³ /j et 8,76M m ³ /an
Captage de Gachet I	Niort	80 m ³ /h	1 920 m ³ /j et 0,48M m ³ /an
Captage de Gachet III	Niort	375 m ³ /h	9 000 m ³ /j et 1,927M m ³ /an
Saint-Lambin	Aiffres	10 m ³ /h	240 m ³ /j
Ressources d'Appoint			
Captage de Chat Pendu	Niort	400 m ³ /h (360 en étiage)	9 600 m ³ /j et 2 M m ³ /an
Captage de Pré robert	Niort	144 m ³ /h (100 en étiage)	3 400 m ³ /j et 1,261 M m ³ /an
Ressources de Secours - en cours de mise en service			
Captage de Chey	Niort	200 m ³ /h (150/100 en étiage)	Inclus dans Chat Pendu
Eau brute – réseau de la zone industrielle de Saint liguaire / Saint Florent - NIORT			
Point de prélèvement d'eau brute du Galuchet	Prélèvement gravitaire dans la Sèvre Niortaise	400 m ³ /h	250 000 m ³ /an

Indice d'avancement de protection de la ressource :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

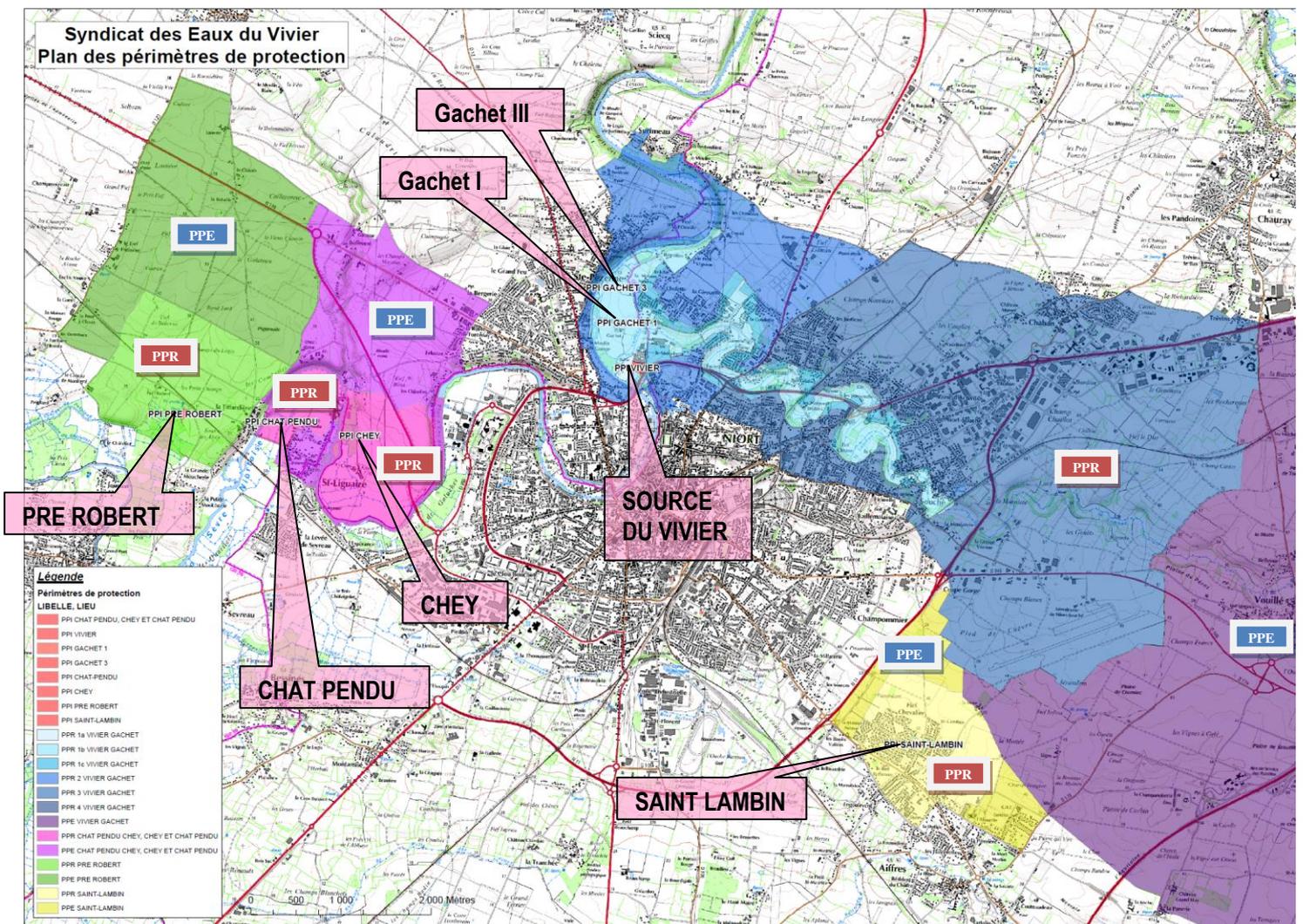
Part	Sujétions	Etat 2014 pour le S.E.V.				
		Source du Vivier Gachet I et III	Pré - robert	Saint Lambin	Chat pendu	Chey
0 % :	aucune action ;					50%
20 % :	études environnementale et hydrogéologique en cours ;					
40 % :	avis de l'hydrogéologue rendu ;					
50 % :	dossier déposé en préfecture					
60 % :	arrêté préfectoral ;					
80 % :	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes liées aux périmètres de protection mises en place, travaux terminés) ;					
100 % :	arrêté préfectoral (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100%	100%	100%	100%	

Tous les forages du S.E.V. en dehors de CHEY ont des périmètres de protection imposant des servitudes aux propriétaires de terrains et aux activités inclus dans les périmètres de protection.

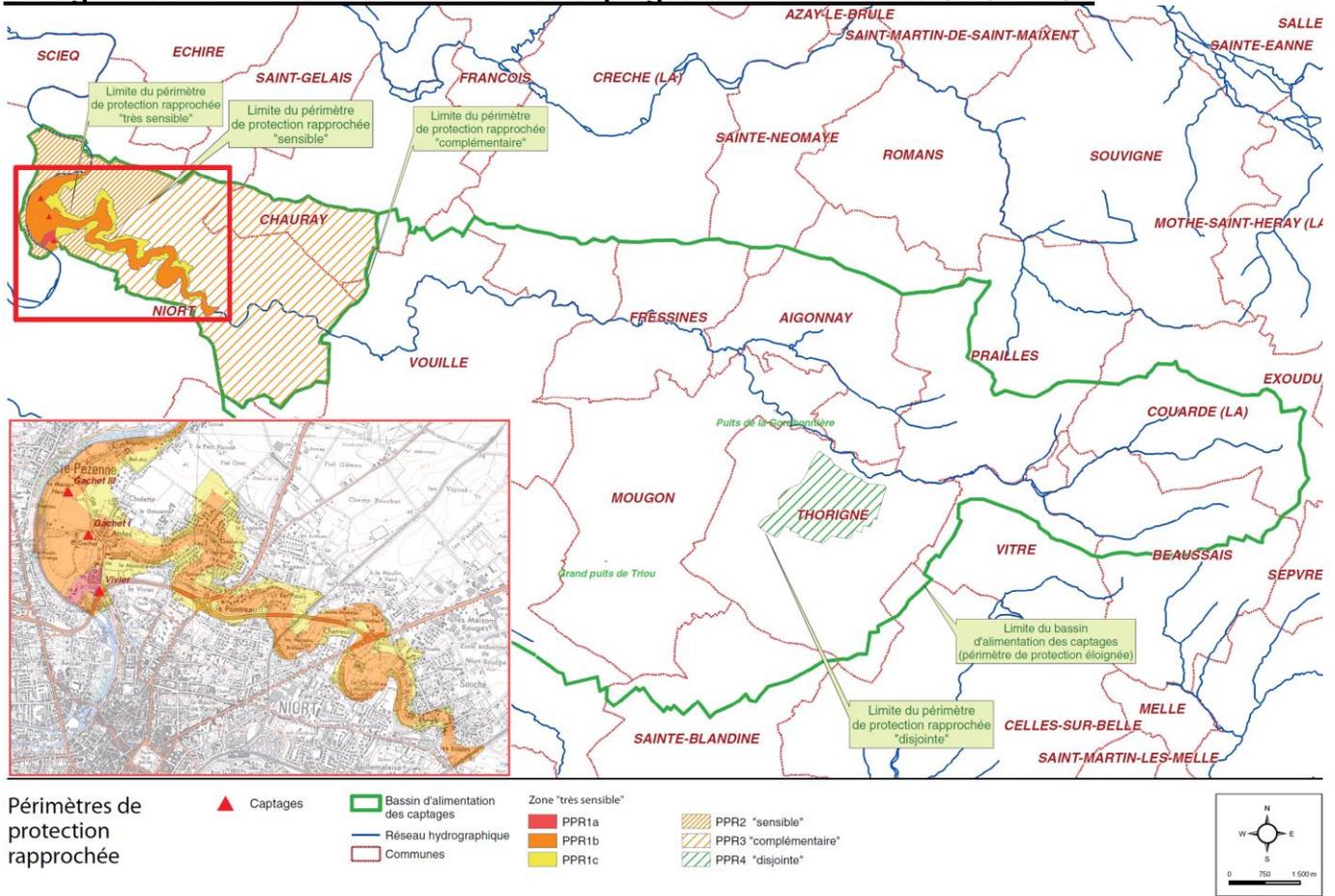
Il est engagé une démarche de déclaration d'utilité publique pour le captage de Chey.

Zonage des Périmètres de Protection (P.P.) des captages du S.E.V. au 1^{er} janvier 2018 :

P.P. Rapprochée (PPR) - P.P. Eloignée (PPE)



Zonage des Périmètres de Protection des captages du VIVIER et des GACHETS :



L'eau traitée et distribuée en 2017 provient :

- de la source du Vivier (résurgence de l'aquifère calcaire karstique infra-toarcien sur le bassin hydrographique du Lambon),
- des forages de Gachet I et Gachet III (prélevant l'eau à la fois dans l'aire d'alimentation de la source du vivier et dans la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise).
- du captage de Chat Pendu en appoint.
Le Syndicat des Eaux du Vivier gère deux captages d'appoint, pouvant être régulièrement utilisés, mais de manière ponctuelle, en complément des captages principaux en période d'étiage ou en mélange pour diminuer la teneur de certains paramètres de qualité. Ils représentent jusqu'à 80% du jour moyen et 45% du jour de pointe.

La quantité totale d'eau brute prélevée en milieu naturel est égale à environ :
5,60 millions de mètres cubes sur l'année civile 2017 (365 j).

Le SEV peut secourir partiellement le Syndicat (SMEPDEP) de la Vallée de la Courance (territoire de la C.A.N.) : la ressource en eau du SEV concerne donc près de 100 000 habitants environ au total.

Par ailleurs, le SEV dispose d'une association importante au titre du secours en eau au Nord avec le Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) ainsi qu'à l'Est, avec le SERTAD.

Les volumes liés aux Achats en gros (Syndicat d'eau du Centre Ouest (SECO) (Saint-Rémy / Echiré), SERTAD (Chauray/Prahecq), Syndicat de Vendée Eau (Benêt)), aux Ventes en gros (SMPDEP de la Vallée de la Courance, SECO) viennent en sus.

2) Les secours potentiels du SEV

- **En secours de ces moyens principaux et d'appoint de production**, le S.E.V. gèrera d'ici 2017/18 le captage de Chey, situé dans les méandres de la Sèvre Niortaise, et qui n'est actuellement activé qu'en cas de pénurie, après information des autorités sanitaires.

- **Les secours potentiels en eau venant des producteurs et distributeurs d'eau voisins :**

Par le Centre-Ouest/Echiré, et Gâtine

Le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO) gère une usine de production d'eau potable avec laquelle le S.E.V. est interconnecté.

**Le secours en eau possible peut être de 2 500 à 3 500 m³/j
soit environ 17% d'un jour moyen ou 10% d'un jour de pointe.**

Par le SIAEP du Lambon / SERTAD / Saint-Maixent l'Ecole

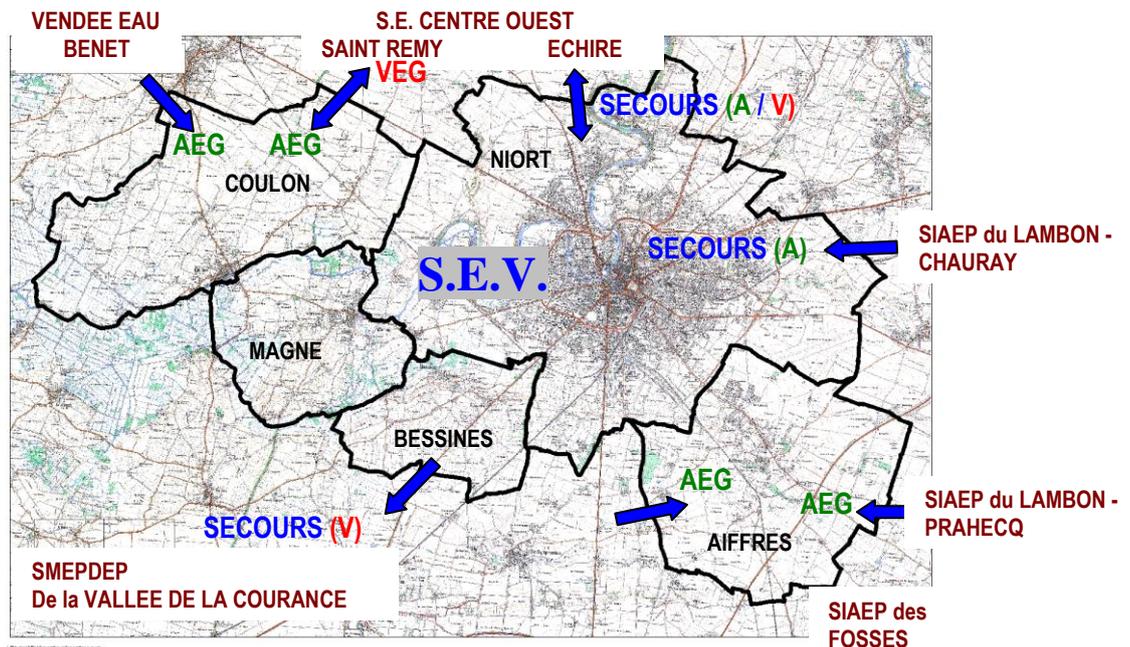
Les Syndicats des Eaux du Lambon et du SERTAD assure un secours par une interconnexion mise en service en 2007, **qui fonctionne entre 500 et 2 500 m³/j quotidiennement**, et qui en cas de situation de crise majeure sur le S.E.V. pourrait **atteindre 7 500m³/j**.

**Le secours en eau possible peut donc aller de 2 500 à 7 500 m³/j.
soit environ 17 à 50% d'un jour moyen ou 10 à 30% d'un jour de pointe.**

De par son importance, ce secours est testé annuellement, conjointement avec l'ARS.

Parallèlement, pour pérenniser ce secours, une garantie d'eau au barrage de la Touche Poupard à hauteur de 500 000 m³ a été formalisée.

Schéma des Secours et Echanges d'eau avec les Syndicats limitrophes :



Secours : liaison d'interconnexion permettant un secours significatif (partiel ou total) (en achat : **A**) du S.E.V. ou (en vente : **V**) de la collectivité voisine.

AEG : achat en gros de plus faible importance

VEG : vente en gros de plus faible importance

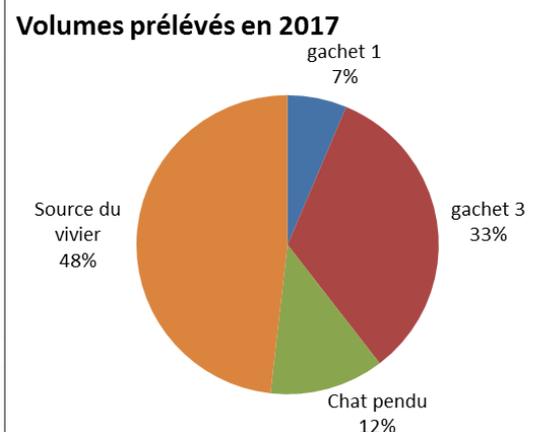
Aussi, en cas de défaillance de la ressource du Vivier (de type karstique), **les secours des collectivités limitrophes peuvent atteindre 65% des besoins moyens du S.E.V.** auxquels seront associés, pour l'autre moitié des besoins, les forages de d'appoint (Pré Robert, Chat Pendu), de secours éventuels (Chey) et les forages actuels du syndicat (Gachets I et III, Saint-Lambin).

Néanmoins, en période de pointe (été), les besoins des abonnés devront être limités car il serait risqué de satisfaire les besoins d'un jour de pointe en cas de défaillance de la Source du Vivier.

3) Les volumes prélevés et achetés

La répartition des volumes prélevés en 2017 dans le milieu naturel sur le territoire de S.E.V. en vue de la distribution publique est la suivante :

Captages	Volume prélevé en 2017 (m ³)
	Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
La source du Vivier	2 700 556 m ³
Gachet I	355 455 m ³
Gachet III	1 861 693 m ³
Chat Pendu	685 095 m ³
TOTAL prélevé dans le milieu	5 602 799 m³ (éq 365 jours)



Volumes de process de l'usine de traitement (volume nécessaire au nettoyage des ouvrages de traitement, refroidissement des installations...) :

Localisation	Volumes Eau de Process de l'usine de Traitement en 2017 (m ³) en vue de la mise en distribution
	Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
Volume d'eau de lavage sur l'Usine de traitement – Vivier	696 244 m ³
Eau naturelle pour la Maturation – rejet au Milieu naturel	

Les volumes destinés au process de l'usine de traitement des eaux du VIVIER sont composés :

- d'eau brute traitée pour le lavage des Nitrazurs (dénitrification) et des Carbazurs (charbons actifs)
- d'eau naturelle pour la maturation et le démarrage de nouveaux filtres (rejetées directement au milieu).

En 2017, les volumes techniques et de nettoyage entre l'usine et les réservoirs de tête sont de 202 154 m³.

LE VOLUME MIS EN DISTRIBUTION (au départ des réservoirs de tête du SEV : Vivier et Tiffardière)
en 2017 (du 01/01 au 31/12 – 365 j) s'élève à : **4 704 401 m³**

Les interconnexions d'achat du réseau du S.E.V. :

Plusieurs interconnexions d'achat d'eau existent avec 3 collectivités voisines :

- le Syndicat du Lambon (Chauray et Prahecq)
- le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Centre Ouest (SECO) (Echiré et Saint-Rémy)
- le Syndicat Vendée Eau (Benet)

Les différents points d'achat d'eau en gros du S.E.V. sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités vendeuses	Localisation	S.E.V. en 2017 (m ³)
		Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 366 jours)
Syndicat du Lambon	CHAURAY	191 053 m ³
	CHAURAY – petit Chaban	895 m ³
	PRAHECQ	0 m ³
Syndicat des Eaux du Centre Ouest	ECHIRE	9 667 m ³
	St REMY	14 867 m ³
Vendée Eau	BENET	1 106 m ³
Sources du Perrault	PIED BLANC Aiffres	4 m ³
TOTAL ACHAT : AEG		217 592 m³

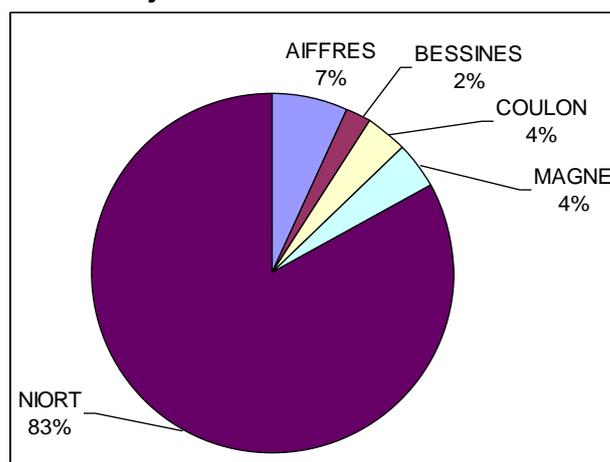
Les Achats en Gros (AEG) restent constants.

C – LES ABONNES DU SERVICE

La répartition des branchements (ou sites) actifs (c'est-à-dire en service avec un abonnement en cours) sur les communes de Niort, Magné, Coulon, Bessines et Aiffres est la suivante :

Le nombre de branchements actifs permanents au 1^{er} janv. 2018 est de 36 715.

Sites actifs	1/1/2018
AIFFRES	2540
BESSINES	947
COULON (+ écarts St Remy)	1344
MAGNE	1517
NIORT	30 367
et ST LIGUAIRE	
Somme:	36 715



Le nombre de branchements en service augmente.

On dénombre au total 37 339 branchements (ou points de livraison) sur le S.E.V.

Le nombre de branchements en service par kilomètre de réseau est caractéristique d'un réseau :

- pour la ville de Niort : en **milieu urbain** (75 branchements par km) : 30 951 brchts pour 409 km
- pour les autres communes : en **milieu semi-urbain** (33 branchements par km) : 6 388 brchts pour 193 km,

Pour information, la spécificité des réseaux se détermine selon les valeurs guides suivantes :

type	Réseau rural	Réseau semi-urbain	Réseau urbain
Nombre de branchements / km	moins de 15	15 à 30	plus de 30

Inventaire des Ecartés du S.E.V. alimentés par les collectivités limitropheset **ceux des syndicats voisins alimentés par le réseau du S.E.V.**

Ecartés du S.E.V. alimentés par les réseaux des syndicats voisins (achat)						
syndicat	Commune	Lieu dit	rue	Réseau / comptage	Propriété réseau	Alimenté par
SEV	Coulon	Le MAZUREAU	Ste Catherine - Rue de la Chaignée – Rue du Vrizon	Pas de compteur général, la SAUR facture au SEV sur la base des consommations de nos abonnés (relevés SAUR pour facturation à SEV + relevés SEV pour facturation aux abonnés)	Vendée Eau	Saur / Vendée Eau
SEV	Coulon	Le MAZUREAU	Rue du Tapis Verts	Compteur général d'achat à l'entrée de la rue - le SEV achète l'eau à la SAUR	SEV	Saur / Vendée Eau
SEV	Coulon	Bel Air – Route de Nantes	Réservoir s/ tour Bel Air	compteur général Route de Coulon - vers le bourg de St rémy	Centre Ouest	Centre Ouest côté Saint Rémy
SEV	Niort	Les brizeaux	rue des Maisons Rouges –	Sans	SERTAD	SIAEP du Lambon
			lotissement Petit Chaban	avec		
Ecartés des syndicats voisins alimentés par le réseau du SEV (Vente)						
	commune	Lieu dit	rue	comptage	Propriété réseau	Alimenté par
SVC	St Symphorien	Charconnay		Sans	SEV	SEV côté Bessines
SVC	Sansais	L'Herbe Douce		Sans	SEV	SEV côté Magné (par la Trigale)
SVC		Le Paradis		Sans	SEV	SEV côté Coulon
Vendée EAU	Benêt	La Noue		Sans	SEV	SEV côté Coulon
Vendée EAU		Les courolles		Sans	SEV	SEV côté Coulon
SECO	St Rémy	Buffevent + site du Ball-Trap + Louvrie		Sans	SEV	SEV côté Niort
SECO	Echiré	La Logette		Sans	SEV	SEV côté Niort
SECO	Saint-gelais	La savatte		Sans	SEV	SEV côté Niort

D – LES VOLUMES VENDUS PAR LE SERVICE

1) Les différents points de vente d'eau en gros du SEV

Plusieurs interconnexions de vente d'eau existent avec 2 collectivités voisines :

- le SMEPDEP de la Vallée de la Courance

Ce Syndicat de production et de distribution d'eau possède une interconnexion de secours en eau et de mélange avec les eaux du S.E.V. depuis 2006.

Un volume sanitaire transite quotidiennement vers Epannes d'environ 100 à 800 m³/j.

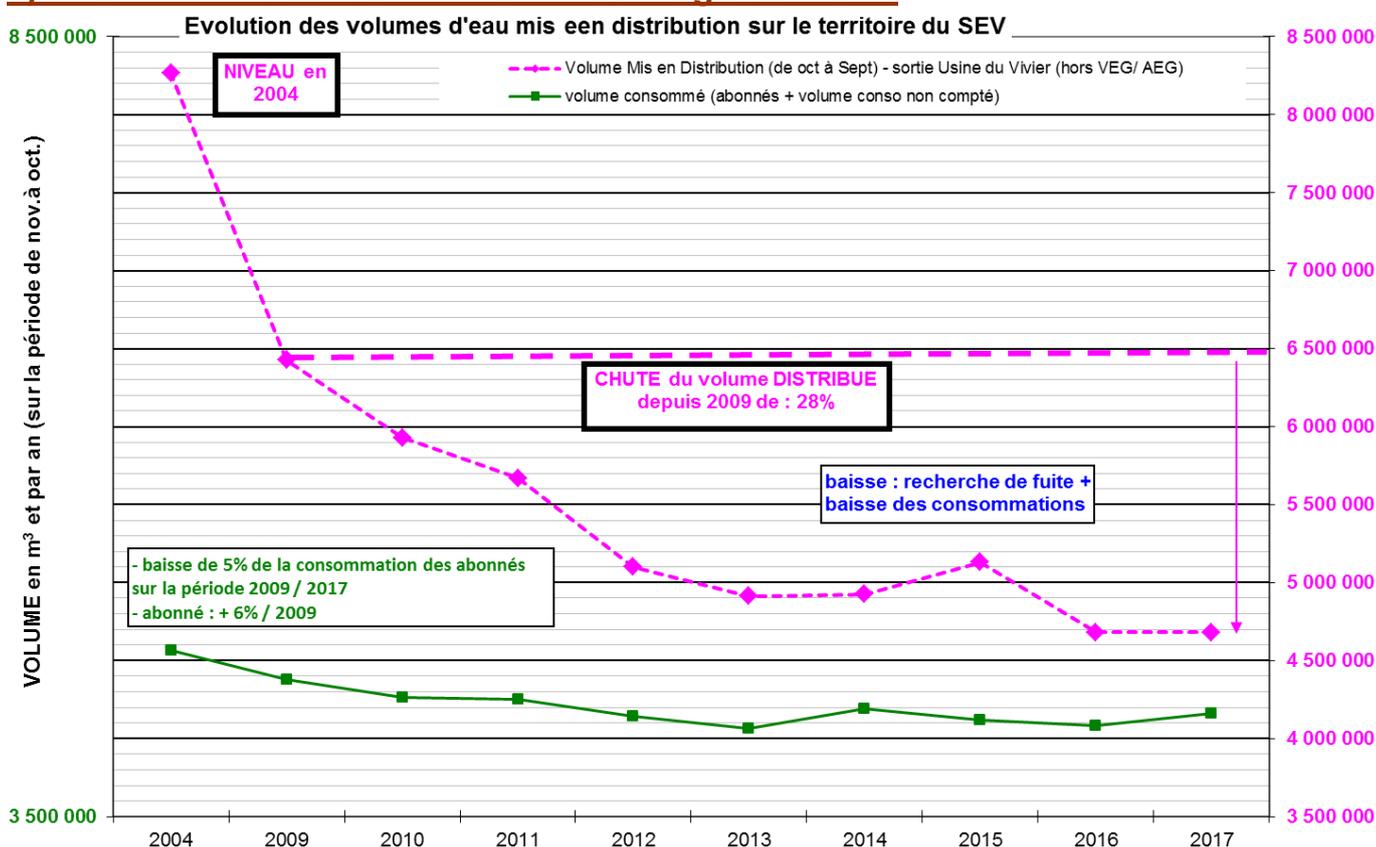
En cas de difficulté, le S.E.V. peut secourir le Syndicat de la Vallée de la Courance à hauteur de 4 000 m³/j et davantage si besoin.

- le Syndicat des Eaux du Centre Ouest, en retour sur le point de vente de Bois Berthier et celui de Saint-Rémy, sur demande de l'exploitant,

Les différents points de vente d'eau en gros sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités acheteuses	Localisation	S.E.V. en 2017 (m ³)
		Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
SMEPDEP de la Vallée de la Courance	Rue Thomas porteau - Niort	247 290 m ³
	Pied Blanc - Aiffres	0 m ³
Syndicat des Eaux du Centre Ouest	Bois berthier	3 m ³
	St REMY	13 m ³
Autres ventes techniques	SEV – Usine du Vivier / ZI St Florent	85 718 m ³
TOTAL VENTE EN GROS		333 024 m³

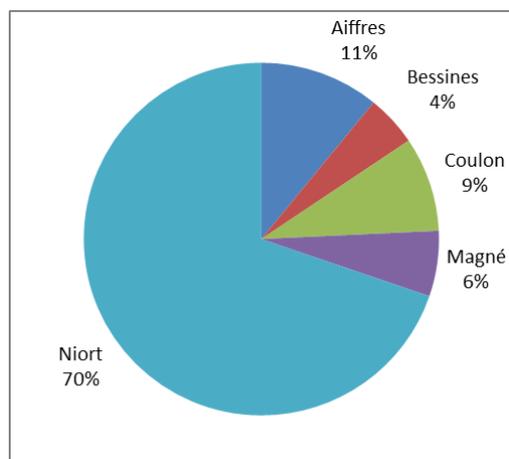
2) Evolution des consommations des usagers du SEV



Les consommations des abonnés se stabilisent depuis 2 ans, améliorant le rendement technique.

E – LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution d'eau potable du S.E.V. couvre la totalité des zones habitées grâce à un maillage dense et ramifié de canalisations sur un linéaire total de 629 km (dont 19,6 km de réseaux d'adduction pour l'eau potable et 7,3 km pour l'eau brute de la zone industrielle de Niort).



**Répartition de linéaire des canalisations
par commune
Sur le territoire du S.E.V.**

**Répartition des canalisations
par communes et par type de matériaux :**

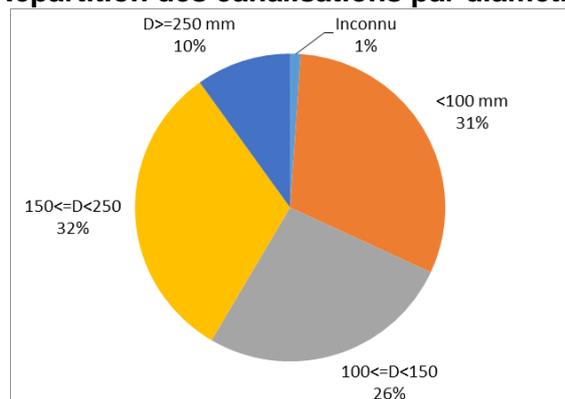
Matériau	Aiffres	Bessines	Coulon	Niort	Magné	Saint Rémy	Echiré
Fonte	5,5%	26,4%	63,1%	92,5%	36,4%	5,9%	0,1%
PVC	88,7%	65,2%	33,8%	5,4%	59,4%	37,9%	99,9%
Acier	2,1%	0,5%	0,5%	0,5%	0,0%	23,4%	0,0%
Eternit	0,0%	4,4%	0,5%	0,4%	0,0%	32,8%	0,0%
PEHD	1,9%	2,9%	2,0%	0,7%	3,5%	0,0%	0,0%
inconnu	1,9%	0,7%	0,0%	0,5%	1,6%	0,0%	0,0%
Linéaire (km)	68,4	28,3	55,1	434,9	37,6	3,5	0,9

Ces données mettent en évidence un réseau majoritairement composé de conduites en Fonte Grise et en Fonte Ductile (notamment sur Niort à près de 90 %) ;

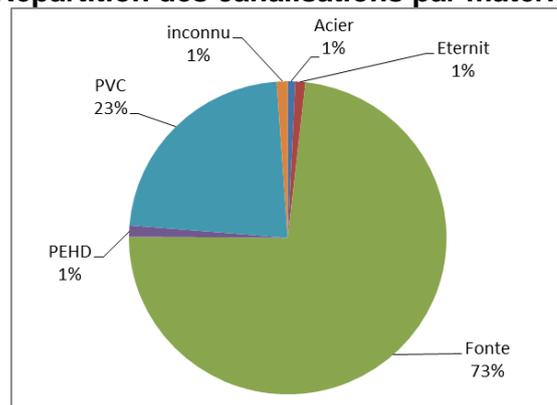
En revanche, les communes d'Aiffres Magné et de Bessines ont une majorité de matériaux PVC.

Concernant les diamètres, les petits et moyens diamètres (entre 60 et 200mm) sont les plus représentés.

Répartition des canalisations par diamètre



Répartition des canalisations par matériau



En outre, on dénombre environ **1004 poteaux incendie (PI) et bouches incendie publics alimentés par le réseau de Niort (dont 54 PI privés)** et permettant la défense incendie de la ville, et **1283 hydrants sur l'ensemble du S.E.V.** (comprenant PI, bouches incendie, d'arrosage et de lavage), dont 96 sur Aiffres, 57 sur Bessines, 55 sur Coulon et 67 sur Magné.

Le S.E.V. assure la maintenance du réseau de distribution jusqu'au point de livraison ainsi que des Poteaux Incendie (dans le cadre de conventions avec les communes concernées).

Les indications concernant les statistiques de réseau proviennent de la numérisation du réseau d'eau potable du S.E.V., effectuée à l'aide du SIG (Système d'Information Géographique) établi en régie.

LE PRIX DE L'EAU ET SES COMPOSANTES

A – MODALITES GENERALES DE TARIFICATION

Le S.E.V. établit chaque année le tarif pour :

- **les ventes d'eau aux usagers** (Tarifs en annexe 1)
- **les travaux et prestations de service réalisés par le S.E.V.** pour le compte de l'utilisateur ou du demandeur (branchement, extension de réseau, gestion des points de livraison...).

La délibération validant les tarifs 2018 est celle votée le 13 décembre 2017 à l'unanimité sous le numéro : **DELIBERATION 2017-12-13-C- 04-98 : TARIFS VENTE D'EAU AUX ABONNES 2018 ET TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE 2018**

→ *Les tarifs s'appliquent du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.*

Dans le cas de prestations de service ou de demande de branchement, le tarif appliqué est celui de l'année de la date de signature du devis pour accord par le demandeur.

Pour prélever de l'eau sur le réseau public, l'utilisateur doit souscrire une demande préalable pour la fourniture d'eau potable (appelé « contrat pour la fourniture d'eau »).
Sauf s'il s'agit d'une demande temporaire pour un chantier mobile, le contrat est celui d'un usager domestique.

Pour des demandes temporaires ou des usages mobiles, le S.E.V. propose :

- **des contrats d'abonnement de compteurs mobiles** : consentis aux professionnels, ils permettent un prélèvement d'eau sur la voie publique selon des dispositions spécifiques prévues par le règlement de service : l'utilisation d'un dispositif de comptage est obligatoire.

Le prélèvement d'eau sans ce dispositif entraîne l'application immédiate d'un forfait de consommation.

- **des « contrats d'abonnement de chantier »** sous les conditions définies par le S.E.V.

Les branchements de jardin ne sont pas prévus actuellement.

En dehors des services incendie, **le prélèvement d'eau sur le réseau public sans abonnement ni comptage est interdit et sanctionné** : seuls les services Incendie et de Secours ont la possibilité de prélever l'eau sur les appareils publics à titre gratuit.

Les tarifs des contrats domestiques comprennent :

- un abonnement (part fixe)
- une consommation d'eau (part variable) définie dans le paragraphe B suivant.

En revanche, des tarifs spécifiques définis par convention sont appliqués aux industriels prélevant sur le réseau d'eau brute (eau non traitée).

Frais d'accès au service :

Il s'agit des frais de dossier perçus par le S.E.V. lors de la souscription du contrat d'abonnement. Ils comprennent :
- l'établissement du contrat,
- les prestations de mise en service et d'arrêt,

Les frais d'accès au service sont inclus dans la première facture de fourniture d'eau.

Ils s'élèvent en 2017 à 45€ HT. Ils sont stables depuis plus de 10 ans.

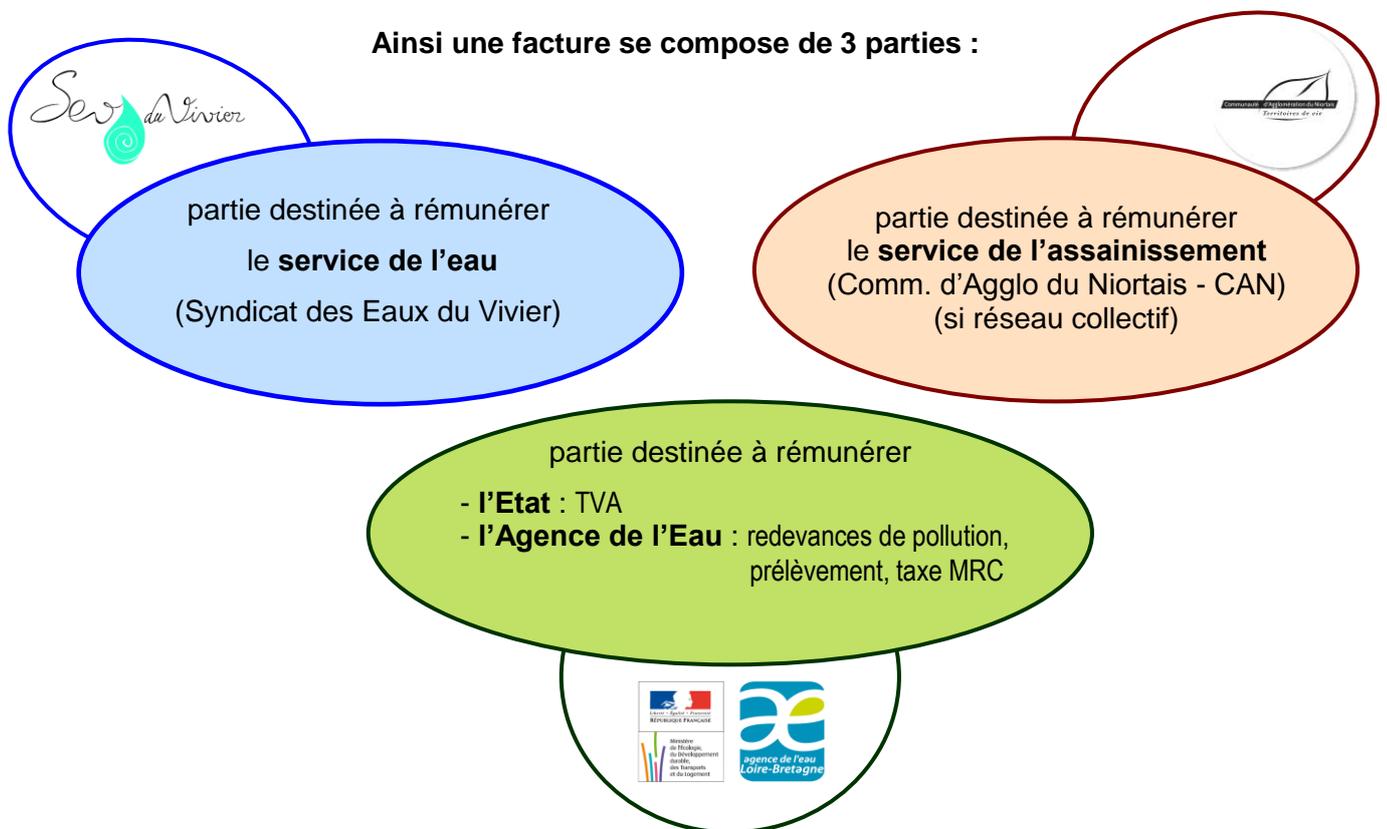
B – LE PRIX DE L'EAU

La rémunération du service public de distribution de l'eau s'effectue à l'aide :

- × **de redevances liées au service (EAU (S.E.V.) et Assainissement (C.A.N.))**
 - fixées par délibération de la collectivité concernée :
 - ↳ Le Syndicat des Eaux du Vivier (S.E.V.) pour l'eau potable ;
 - ↳ La Communauté d'Agglomération du Niortais (C.A.N.) pour l'assainissement ;
 - perçues auprès des usagers du service

- × **de redevances et de taxes au profit d'organismes publics et de l'État**
 - les redevances des organismes publics sont fixées par l'Agence de L'eau LOIRE BRETAGNE (voir annexe 2) pour l'essentiel.

Ainsi une facture se compose de 3 parties :



En ce qui concerne les redevances liées au service EAU (destinées au S.E.V.),

la facture d'eau distingue :

- **L'abonnement ou part fixe,**

Il est calculé proportionnellement au nombre de jours d'ouverture du branchement sur l'année, et au tarif annuel voté par le comité syndical.

- **La fourniture d'eau (consommation) ou part variable :**

Elle est facturée **sur la base des relevés (réels ou estimés) des index des compteurs** d'eau associés aux branchements des usagers.

Le montant est calculé proportionnellement aux **volumes d'eau mesurés** et au tarif annuel correspondant à la période de consommation.

Cette part variable fait l'objet de prix « par tranches progressives ».

En ce qui concerne les Redevances et Taxes, au profit d'organismes tiers et de l'État :

Les redevances et taxes prélevées sont fixées par des organismes publics ou l'État, au profit desquelles elles sont perçues :

REDEVANCES dues à l'AGENCE de l'EAU LOIRE-BRETAGNE

❑ La Redevance Préservation des ressources en eau ou « Prélèvement »

est perçue sur la consommation d'eau des usagers.

Son calcul est basé sur la mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel.

Pour l'année 2018 sur le S.E.V., la redevance prélèvement est de l'ordre de 0,07 €/m3.

❑ La Redevance Lutte contre la pollution ou « Pollution »,

est perçue au prorata de la consommation d'eau des usagers

Cette redevance vise à limiter la pollution des eaux. Les taux sont fixés par les comités de bassin.

Pour l'année 2018 sur le S.E.V., la redevance Pollution est de 0,30 €/m3.

❑ La Redevance pour la Modernisation des Réseaux de Collecte (RMRC),

est perçue au prorata de la consommation d'eau des usagers.

Spécifique à l'assainissement, elle sert aussi à financer les politiques de renouvellement et d'extension de réseau

Pour l'année 2018 sur le S.E.V., la redevance RMRC est de 0,18 €/m3.

TAXES REVERSEES A L'ETAT

❑ La TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) :

En ce qui concerne la TVA, les taux appliqués sont les suivants :

	Produit	Taux de la TVA (%)
Part EAU de la facture	Consommation d'eau en mètres cubes- Part variable, compris Taxe de redevance prélèvement	5,5 %
	Abonnement – Part fixe	5,5 %
TAXES communes	Redevance "Pollution" - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	5,5 %
TAXE ASST	Redevance MRC : Modernisation des réseaux de collecte	10%
Part ASSAINISSEMENT de la facture	Redevance d'assainissement collectif – part variable	sans
	Abonnement – Part fixe	sans

Tarifs S.E.V. appliqués au 1^{er} janvier 2017 - 2018

Il existe :

1/ Un tarif spécifique aux consommateurs d'eau brute ou non traitée :

Tranche	Structure en activité	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
		S.E.V.	
Part variable industriels (€ HT/m3)	consommateurs d'eau industrielle - eau brute (Sèvre Niortaise)	0,606483	0,606483
Part variable industriels (€ HT/m3)	Consommations sur équipements publics de réseau ou compteur mobile	0,70	0,70

2/ Un tarif commun d'eau destinées à la consommation humaine (pour les usagers du S.E.V.) :

Au 1^{er} janvier 2018, les tarifs sur le S.E.V. sont les suivants :

			Tranche	1 ^{er} janvier 2018
SERVICE EAU	EAU POTABLE - Part fixe SEV (€ H.T. / j)	Abonnement pour Compteur d'eau - SEV	Inférieur à 30 mm	0,0995 (soit 36,32 € HT/an)
			supérieur à 30 mm	0,1660
	EAU POTABLE - Part variable SEV (€ H.T. / m3)	Prix mètre cube d'eau - abonnés « domestiques »	de 0 à 20 m ³	0,89
			au-delà de 20 m ³	1,72
ORGANISMES PUBLICS	Taxes et Redevances AGENCE de L'EAU / ETAT (€ H.T. / m3)	Redevance prélèvement (Préservation des ressources en eau) - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,07 (+ TVA1)
		Redevance Lutte contre la pollution - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,30 (+ TVA1)
		Redevance Modernisation Réseaux de collecte (RMRC) - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,18 (+ TVA2)
		Taxe Valeur Ajoutée (T.V.A.)		TVA1 : 5,5 % / TVA2 : 10%
SERVICE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT - Part fixe CAN (€ / an)	Abonnement Assainissement – CAN - sans TVA -		35,67 (soit 0,0977 € / Jour)
	ASSAINISSEMENT - Part variable CAN (€ / m3)	Redevance d'assainissement collectif (CAN) - sans TVA	de 0 à 20 m3	1,47
			au-delà de 20m3	2,01

N.B. : Les tarifs EAU du Syndicat des Eaux du Vivier sont communs à l'ensemble des communes du S.E.V. depuis 2014.

En effet, à la date d'intégration de la commune d'Aiffres, au 1^{er} janvier 2009, il a été convenu un rattrapage des 2 tarifications (Aiffres et S.E.V.) sur un mandat environ.

Aussi les tarifs de vente d'eau aux abonnés sur Aiffres ont été légèrement différents de celui du S.E.V. pendant cette période transitoire. Le rattrapage s'est effectué en 2014, année à compter de laquelle les tarifs sont identiques et communs.

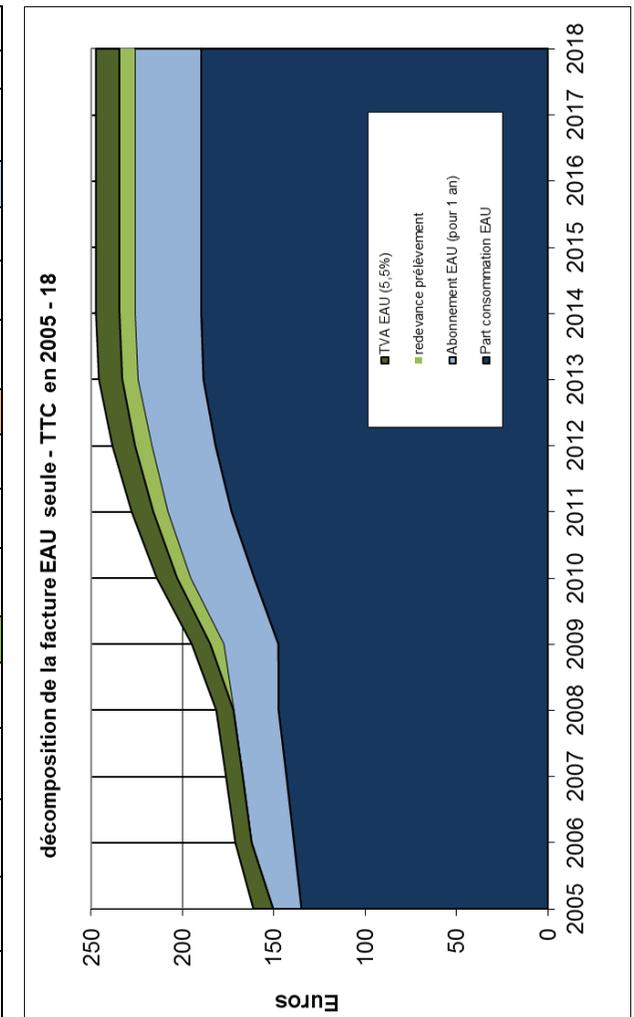
Le tarif EAU POTABLE n'a pas augmenté entre 2014 et 2018 sur le SEV.

C – Présentation d'une facture d'eau type

(pour une consommation de base de 120 m³ par an (base INSEE) – compteur de 15/20mm)

Le tableau et les graphes suivants présentent la décomposition d'une facture d'eau établie au 1er janvier 2017 et au 1er janvier 2018 :

	PRIX DE L'EAU			
	01/01/2017		01/01/2018	
	€/m ³	coût pour 120 m ³	€/m ³	coût pour 120 m ³
Rémunération du service public de l'EAU POTABLE seul - hors taxes et redevances				
TOTAL part Variable	0,89 / 1,72	189,80 €	0,89 / 1,72	189,80 €
TOTAL Abonnement (pour 1 an)		36,32 €		36,32 €
prix du m³ d'eau potable équivalent pour 120m³ HT	1,884 € / M³ HT		1,884 € / M³ HT <i>soit 2 centimes les 10 litres d'eau</i>	
Rémunération du service public de l'ASSAINISSEMENT seul - hors taxes et redevances				
TOTAL part Variable	1,45 / 1,98	227,00 €	1,45 / 1,98	230,40 €
TOTAL Abonnement (pour 1 an)		35,14 €		35,67 €
prix du m³ d'eau épuré équivalent pour 120m³ HT	2,18 € / M³ HT		2,22 € / M³ HT	
Taxes - Redevances des organismes tiers et TVA				
Redevance « Prélèvement »	0,07	8,40	0,07	8,40
Redevance "Pollution" Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0,30	36,00	0,30	36,00
Redevance Modernisation des Réseaux	0,18	21,60	0,18	21,60
TVA globale toutes redevances	-	17,04	-	17,04
Coût des taxes au m³ d'eau pour 120m³ HT	0,692 € / M³		0,692 € / M³	

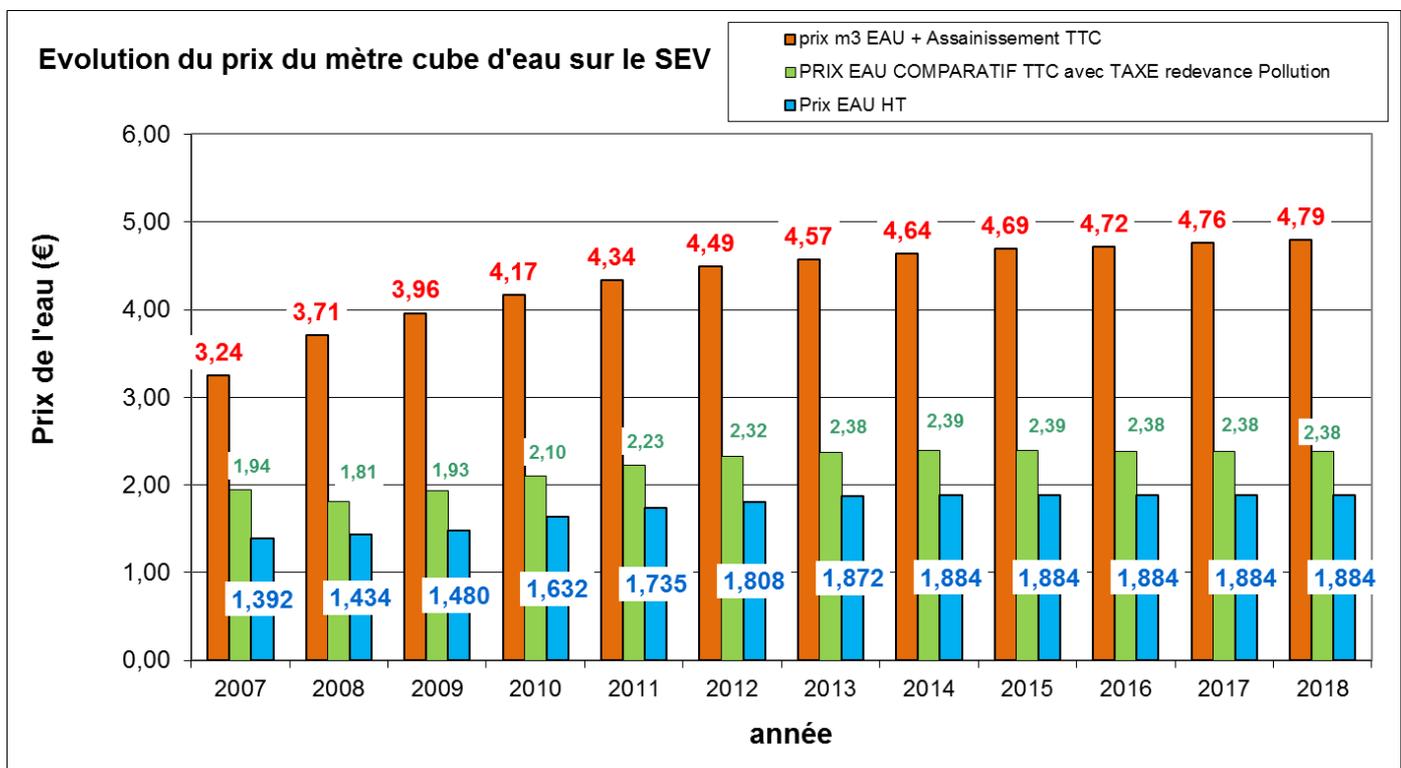
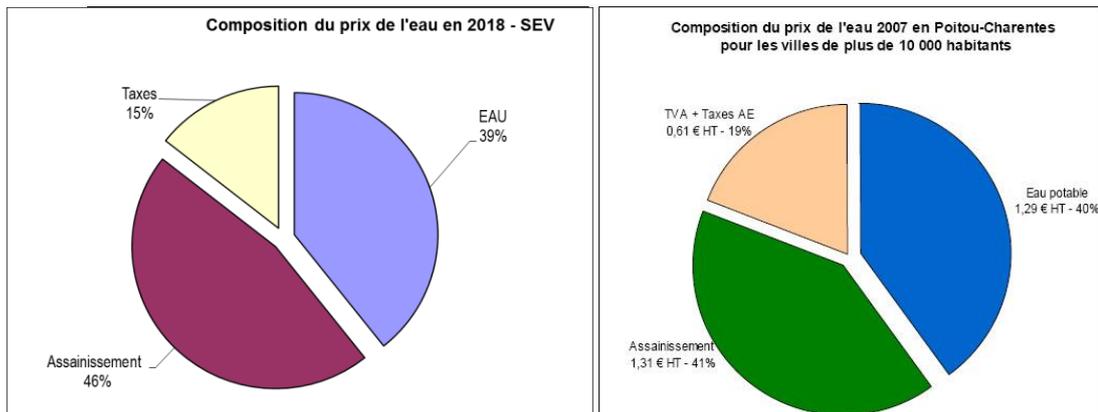


- La consommation de référence définie par l'I.N.S.E.E. calcule le prix de l'eau dans chaque commune pour un abonné type caractérisé de la façon suivante :

- un abonné domestique,
- habitant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m³,
- avec un compteur de diamètre 15 mm en location,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

D – Présentation du prix de l'eau avec l'assainissement au 01/01/2018

(pour une consommation de base de 120 m³ par an)



Ainsi, une facture type d'eau et d'assainissement, à Niort, au 1^{er} janvier 2018, pour une consommation de 120 m³/an, peut se décomposer de la manière suivante :

- Pour l'eau**, avec les taxes et redevances (compris Red. Pollution) : **285,40 € TTC**
- EAU avec l'assainissement collectif**, compris taxes et redevances : **575,23 € TTC**

Le prix équivalent au mètre cube (m³) est donc au 1^{er} janvier 2018 de :

- 1,88 € HT /m³ Eau** uniquement (sans redevance prélèvement).
- 4,79 € TTC /m³ Eau + Taxes + Assainissement** (en secteur collectif)

E – RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'EAU

Les recettes d'exploitation sont constituées essentiellement des ventes d'eau, et s'élèvent en 2017 à **11 204.3 k€**, et **10 327.3 k€** pour le produit des ventes (-90k€ par rapport à 2016).

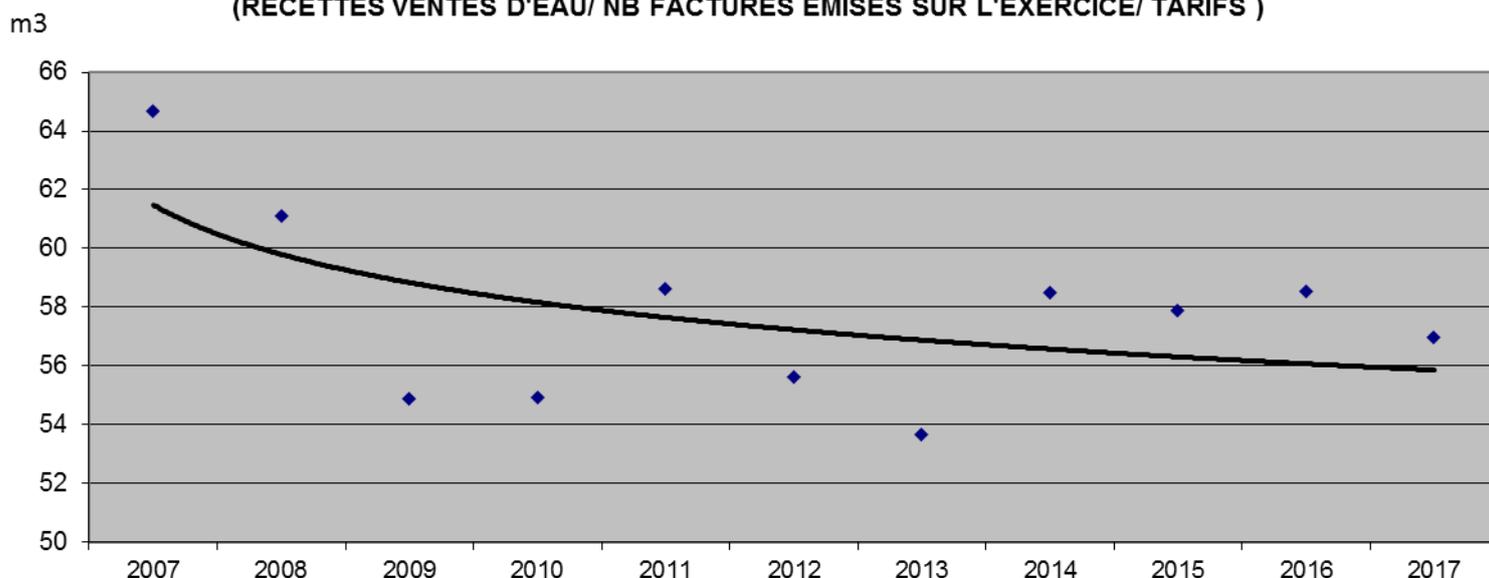
Ce chapitre se décompose de la façon suivante :

- les **ventes d'eau aux abonnés pour 6 662,7 k€ HT (-52k€ par rapport à 2016)** :
Les volumes vendus sont globalement stables, les variations pouvant provenir du décalage de relève (+/- 15 jours).
- **auxquelles s'ajoutent** :
 - * les **locations de compteurs pour 1 308 k€ HT (-18 k€ par rapport à 2016)**, sans augmentation de tarif, mais plus de 300 création de nouveaux sites.
 - * les **travaux et autres prestations de services pour 660 k€ (-8 k€ par rapport à 2016)**, essentiellement due aux travaux – pour 271k€ - et aux frais d'accès au service – pour 177k€ - avec 50 demandes de nouveaux contrats traitées en plus.

Par ailleurs, les décomptes de mensuralisation négatifs s'élèvent à 116 k€ (+8 k€ par rapport à 2016) ; il convient de les déduire des recettes constatées sur l'exercice. La recette nette de la mensuralisation est en augmentation, avec l'augmentation du nombre de mensualisés (+54k€, pour 77 mensualisés supplémentaires). Le nombre d'abonnés mensualisés a dépassé le seuil des 5000 en 2017.

Le graphique ci-dessous montre que les volumes vendus sont globalement stables depuis 2014. Les variations de recettes semblent donc dues plus aux effets de régularisations (annulations-rémissions de factures, mensuralisation, décalages de relèves), et qu'à un changement des habitudes de consommation. de plus, les anomalies de comptage peuvent avoir engendré des baisses de volumes vendus (contentieux en cours avec le fournisseur historique de compteurs).

**TENDANCE DES VOLUMES VENDUS PAR SEMESTRE MOYEN
(RECETTES VENTES D'EAU/ NB FACTURES EMISES SUR L'EXERCICE/ TARIFS)**



INDICATEURS DE PERFORMANCE

A – QUALITE DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux du Vivier surveille en permanence la qualité de l'eau distribuée, conjointement avec le service santé environnement de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Ils contrôlent la qualité de l'eau en confiant les analyses à différents laboratoires agréés : notamment le **LASAT à la Rochelle**.

Le S.E.V. dispose ainsi d'une alerte en ligne directe avec LASAT pour être informé en temps réel des résultats des analyses d'eau effectuées par le laboratoire et prévenir tout risque constaté sous les meilleurs délais.

Ainsi, tout au long de l'année, et sur l'ensemble du territoire du SEV, des paramètres physiques, chimiques et microbiologiques sont analysés conformément :

- au Code de la santé publique en ses articles R 1321-23 et suivants ainsi que le décret 2007-49 et arrêtés du 11 janvier 2007, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine,
- à l'arrêté préfectoral de déc. 2012 pour la surveillance sanitaire de l'eau du SEV :

Au cours de l'année 2017, ont été réalisées **au titre du contrôle sanitaire** par l'ARS Nouvelle Aquitaine :

- o **143 analyses** sur l'eau distribuée,
soit **3872 paramètres recherchés**, au titre du contrôle sanitaire réglementaire.

Les résultats et commentaires 2017 du contrôle sanitaire de l'ARS Poitou-Charentes figurent en annexe 3.

Depuis début 2008, **le S.E.V.**, en tant que personne responsable de la production et de la distribution de la qualité de l'eau (PRPDE), **effectue un programme de surveillance sanitaire de l'eau** qui satisfait à l'obligation réglementaire du code de la Santé Publique et qui a été retranscrit dans un arrêté préfectoral sanitaire fin 2012.

Il est complémentaire au programme de contrôle sanitaire effectué par l'ARS NA, et permet de renforcer la surveillance de la qualité de l'eau en des points de prélèvements différents et sensibles (château d'eau, écoles, hôpitaux...) afin de rendre plus efficient le contrôle et efficace la détection d'une éventuelle anomalie sur le réseau public ou privé.

A ce titre, le S.E.V. a effectué au cours de l'année 2017 :

- o **210 analyses en eau brute (prélevée directement sur les captages)** soit **1976 paramètres** recherchés environ sur l'ensemble des captages utilisés et l'usine de traitement, soit 7 points,
- o **12 analyses en Eau de Process et boues** soit **85 paramètres** sur la nouvelle filière boue.
- o **397 analyses en eau traitée** (aux réservoirs de stockage ou au robinet de l'utilisateur) soit **5376 paramètres** recherchés environ sur 33 points de distribution dont les réservoirs de tête et les ventes ou achat en gros (VEG - AEG), plus 3 points internes.

Le SEV contrôle également **en continu le fonctionnement des captages et de l'usine** de traitement - en particulier les paramètres suivants (Nitrates en entrée – et turbidité, conductivité, COT, O2, pH et Température, HAP, Nitrites chlore, microbiologie, bromates etc.. en sortie).

L'eau distribuée sur le S.E.V. répond en tous points aux critères de potabilité fixés par la réglementation (décret 2007-49) et est répartie en 2 UDI (Unité de distribution de qualité d'eau homogène).

L'eau distribuée sur l'UDI A est produite par le SEV et bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation (notamment pour les nitrates et les pesticides) à l'usine des eaux du Vivier.

*Les principales caractéristiques physico-chimiques de l'eau distribuée sont celles d'une eau **bicarbonatée calcique et moyennement dure, dénitrifiée** : eau provenant d'un sous-sol calcaire dont on a enlevé une partie des nitrates par voie biologique pour la ramener à un niveau modéré.*

Une ozonation permet de supprimer tout risque microbiologique, et éventuellement en cas de pollution ponctuelle, un passage de pesticides.

Enfin, les charbons actifs en grains complètent l'action de l'ozone et affine le goût de l'eau avant départ sur le réseau de distribution.

Une chloration est effectuée au niveau des réservoirs de stockage du réseau public pour assurer une très bonne qualité bactériologique de l'eau jusqu'au point de consommation.

L'eau distribuée sur l'UDI B est produite par le SERTAD et bénéficie aussi de traitements complets (effectués par un autre service d'eau).

On notera globalement :

- L'absence de pesticides détectés sur les eaux mises en distribution, y compris dans le cadre d'une démarche de recherche élargie des polluants émergents pour l'UDI A (Source du Vivier)
- Une teneur en fluor faible,
- Des teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes,
- Moyenne des concentrations en Nitrates assez faible,
- Une excellente qualité bactériologique des eaux,
- Excellente limpidité de l'eau,
- Dureté moyenne de l'eau,

A noter un dépassement en Carbone organique total et la présence ponctuelle de pesticides mais sans dépassement de la limite de qualité sur l'achat en gros du SERTAD (UDI B).

B – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Nombre de points	Sujétions	État pour le S.E.V.
0 point :	Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;	
10 points :	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure ;	10
5 points :	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux ; mise à jour du plan au moins annuelle.	5
Total 1 :		15
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
+ 10 :	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention des informations structurelles pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux (linéaire, catégorie d'ouvrage, précision de localisation, diamètre, matériau) ;	10
+ 5 :	Un point supplémentaire chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés (cinquième point pour au moins 95% du linéaire total) ;	5
+ 10 :	Connaissance de la date ou de la période de pose des tronçons pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux ;	10
+ 5 :	Un point supplémentaire chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés (cinquième point pour au moins 95% du linéaire total) ;	5
Total 2 :		45
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable ; ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10 :	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10
+ 10 :	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
+ 10 :	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	10
+ 10 :	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	10
+ 10 :	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	10
+ 10 :	Localisation et identification des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10
+ 10 :	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10
+ 5 :	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux ;	0
La description des grands ouvrages (puits, réservoir, stations de traitement, pompes...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.		
TOTAL 3 :		115

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable du S.E.V. est donc de 115 / 120 en 2017.

2) Rendement du réseau de distribution

$$\text{Le rendement brut (\%)} = \frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{volume exporté (m}^3\text{/an)}}{\text{volume produit} + \text{importé (m}^3\text{/an)}} \text{ sur le territoire du S.E.V.}$$

Où le volume produit = volume sortant de l'usine (point de production du S.E.V.)

Où le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume de service + volume consommateur sans comptage

Le volume produit est le volume mesuré aux compteurs de départ des réservoirs du Vivier et de Tiffardière.

Pour l'année 2017, la période équivalente de relève correspond une période décalée, en raison de la relève continue sur l'année (moyenne pondérée des relèves de chaque site), comprise entre 1^{er} octobre de l'année n-1 et le 30 septembre de l'année n (n= 2017) : aussi, sur cette période,

- le **volume produit** (mis en distribution au niveau des réservoirs de tête)
(sur la période 1/10/16 – 30/09/17) est de 4 680 899 m³
- Le **volume consommé autorisé** sur le S.E.V. : 4 163 699 m³
- le **volume importé** est de 215 235 m³
- le **volume exporté** est 281 352 m³

$$\text{Le rendement brut 2017 (\%)} = \mathbf{90,8 \%$$

Commentaire :

Le rendement s'est maintenu en 2017 grâce à la poursuite du renouvellement du parc compteur et la gestion des fuites (basée sur l'action quotidienne de la cellule recherche de fuite et un programme ambitieux de renouvellement des canalisations vétustes).

Une cellule recherche de fuite, composé de 2 agents spécialisés, travaille en permanence sur le réseau.

Un suivi quotidien des volumes mis en distribution est réalisé par supervision, avec une alarme fuite par secteur.

Ce très bon rendement a été prépondérant dans le maintien de la continuité du service en 2017, le SEV ayant dû gérer une des plus graves pénuries d'eau de ces dernières années.

3) Indice linéaire des volumes non comptés

Indice linéaire des volumes non comptés

L'Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC) est égale à :

L'Indice ILVNC indique la quantité d'eau non comptée par jour et par km de canalisation.

$$\text{ILVNC (m}^3\text{/km.j)} = \frac{\text{Volumes non comptés (m}^3\text{)}}{\text{Longueur de canalisation (km)} * 365 \text{ jours}} \text{ sur le territoire du S.E.V.}$$

Où **volumes non comptés** = volume mis en distribution – volume comptabilisé

En 2017, l'ILVNC est égale à 2,28 m³/km.J

4) Indice linéaire de pertes en réseau

La valeur du rendement est intéressante, mais pas suffisante pour apprécier avec justesse l'état du réseau, car elle peut être influencée par les gros consommateurs ou de faibles consommations globales, dont l'importance peut déprécier artificiellement cette valeur.

Il est donc très utile de la regarder en parallèle d'autres indicateurs, comme par exemple l'**indice linéaire de pertes**, qui prend en compte la longueur du réseau et donc la spécificité du réseau.

Indice linéaire de pertes

L'**Indice Linéaire de Pertes (ILP)** indique la quantité d'eau perdue par jour et par km de canalisation.

$$\text{ILP (m}^3\text{/km.j)} = \frac{\text{Volumes perdus en distribution (m}^3\text{)}}{\text{Longueur de canalisation (km) * 365 jours}} \text{ sur le territoire du S.E.V.}$$

Où **volumes perdus en distribution** = volume mis en distribution – volume consommé autorisé

En 2017, l'ILP est égal à 2,03 m³/jour/km, sur une base estimée de 609 km de réseau.

On retiendra comme **valeur de référence pour l'indice linéaire de pertes** (en m³/j/km)
(Données Agence de l'eau)

Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 7	< 16
Médiocre	> 2,5	> 7	> 16

Au regard des valeurs guides, l'état du réseau du Syndicat des Eaux du Vivier est bon.

5) Taux moyen de renouvellement des réseaux

Voir chapitre B1 du chapitre BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS.

6) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Voir le paragraphe « LES RESSOURCES EN EAU POTABLE DU S.E.V. ».

C – LA QUALITE DU SERVICE

1) Délai maximal d'ouverture des branchements

En règle générale, les ouvertures de branchements se font dans la demi-journée qui suit la signature du contrat d'abonnement :

- l'après-midi lorsque l'abonnement a été souscrit le matin,
- le lendemain matin si le contrat a été signé dans l'après-midi,

sauf si l'abonné souhaite que l'ouverture en eau se fasse un jour précis en sa présence ou non (ouverture sur rendez-vous).

L'astreinte du SEV peut également être sollicitée pour des ouvertures le soir et les week-ends.

En cas de non signature du contrat lors de l'entrée dans l'état des lieux, l'utilisateur a 15 jours pour effectuer les démarches auprès des services du SEV, faute de quoi le branchement est fermé.

L'article 6 du règlement de service, selon lequel la fourniture en eau est délivrée dans les 48 heures qui suivent la date de signature du contrat, est donc respecté :

Le taux de respect d'ouverture du branchement est de 100%.

2) Durée d'extinction de la dette

A dette constante, le remboursement des emprunts est stable.

L'emprunt de 1.3 M€ contracté en 2015, a été mobilisé en 2016. Mais la durée d'extinction de la dette se maintient en dessous de 5 ans. Aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé en 2017, l'autofinancement ayant été priorisé (1M€).

la durée d'extinction de la dette est de 4,62 ans
--

Rappel : la durée d'extinction de la dette est égale à l'encours de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations sur l'épargne brute annuelle.

L'épargne brute est la différence entre les dépenses réelles et recettes réelles de fonctionnement (hors redevances et frais financiers).

Le montant de l'**annuité d'emprunt** s'élève en 2017 à **1 532,6 k€** (1 045,42 k€ en capital et 487,17 k€ en intérêts).

**L'encours de la dette en début d'exercice est de 13 418 934,39€,
et l'épargne brute de 2 904 357,79€.**

3) Montant des subventions

Les subventions versées à la collectivité s'élèvent à 144.7k€ en investissement et 136.3k€ en fonctionnement.

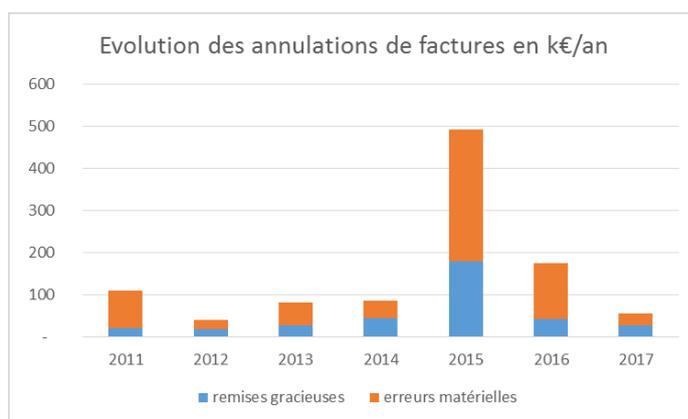
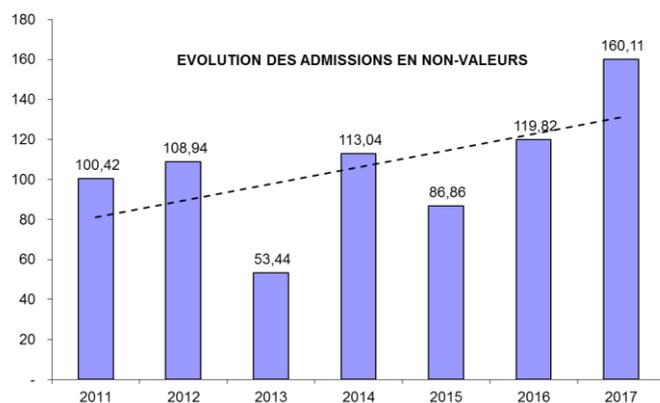
Elles sont essentiellement associées au programme Re Sources, et aux financements d'investissements par l'agence de l'eau et les collectivités locales dans le cadre de la protection de la ressource.

Les subventions versées par la collectivité s'élèvent à 66.5 k€ pour le FSL dans le cadre de l'aide au paiement des factures impayées (30 k€), et à l'association CAJCA, dans le cadre de la loi Oudin (10 k€), auxquelles s'ajoutent les subventions versées aux abonnés ayant subi une fuite sur réseau privé, dans le cadre de l'application du règlement de service (25.2k€).

4) Taux d'impayés sur les factures d'eau

Les demandes d'admissions en non-valeurs et créances irrécouvrables du Trésor Public sont plus régulières depuis quelques années, mais on constate une augmentation en 2017 avec 160,11 k€ (déduction faite de la part assainissement, et compris le remboursement à la Ville de Niort).

Les abandons de créances (erreurs matérielles et remises gracieuses) ont, quant à eux, connu un pic en 2015-2016, sous l'effet de la loi Warsmann, mais les annulations constatées en 2017 reviennent à des montants plus raisonnables, notamment grâce à l'anticipation des annulations avant facturation (prise en compte des demandes de dégrèvement avant émission des factures). En effet, le nombre de dossiers traités n'a quant à lui pas diminué (cf supra). En 2017, on constate **25,2k€** pour les remises gracieuses, et **28,3k€** pour les erreurs matérielles, soit un niveau similaire à 2014.



5) Réclamations

Le SEV réceptionne près de 10 000 courriers/courriels chaque année, dont plus de 6 000 courriers papier.

Les seuls courriers du service gestion des abonnés représentent 70 % du courrier reçu par le SEV et se répartissent à parts égales entre :

- l'accueil (ex : réception de contrats),
- la facturation (demande de dégrèvement, erreur d'identité d'abonné, demande de mensualisation...).

Concernant les correspondances traitées par le service facturation:

Le nombre de réclamations est en hausse ces dernières années, en raison de la publication de la loi dite « Warsmann » en mars 2014 sur l'application des dégrèvements accordés en cas de fuites sur installations privatives.

Encore en 2017, ce sont plus de **2100 courriers, et plus de 2200 courriels** qui ont été réceptionnés par ce service. Les demandes par mails ont donc doublé en 2017 (1100 en 2016).

Plus de la moitié des courriers réceptionnés concernent des dossiers de demandes de dégrèvements pour fuite, ¼ des dossiers de mensualisation. Les autres demandes concernent des problèmes de comptage, des retours de cartes T d'auto relève...

Concernant les demandes de dégrèvement pour fuite :

L'envoi systématique d'un courrier prévenant les abonnés d'une consommation d'eau inhabituelle, et incitant à faire vérifier et réparer la fuite éventuelle dans un délai d'un mois, a provoqué une augmentation des demandes de dégrèvement pour fuite en retour.

En effet, la réglementation en vigueur précise :

« Lorsque le service d'eau potable constate une augmentation anormale de consommation au vu du relevé de compteur enregistrant la consommation d'eau effective de l'abonné, il en informe l'abonné par tout moyen et au plus tard lors de l'envoi de la facture établie d'après ce relevé ».

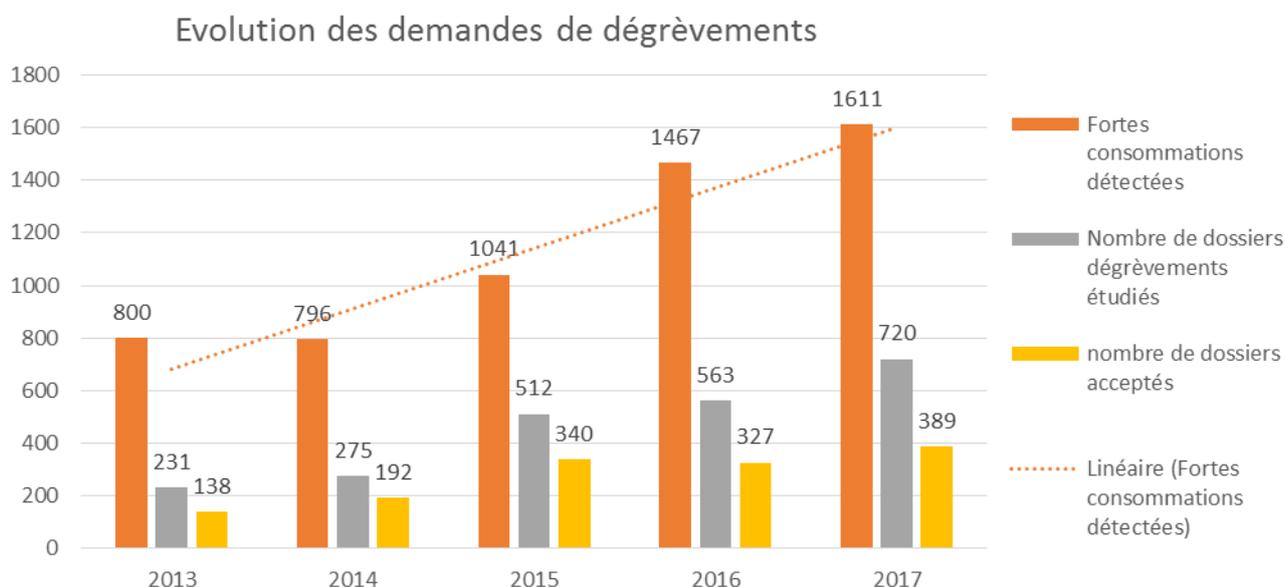
Ainsi, **1611** courriers furent envoyés l'an passé aux abonnés les informant d'une **surconsommation** (contre 1463 en 2016, 1041 en 2015, et 796 en 2014), et **720 réponses suite à des demandes de dégrèvement**, dont 389 (54% des demandes) ont débouché sur un dégrèvement

L'effet de la loi Warsmann constaté en 2015 s'est donc confirmé depuis au niveau de l'évolution du nombre de dossiers à traiter, même si le nombre de fuites faisant l'objet d'un dégrèvement semble se stabiliser.

En effet, la loi Warsmann a nécessité la remise à plat des pratiques internes de dégrèvement, tant au niveau de l'eau que de l'assainissement, et une révision du règlement de service a eu lieu fin 2014.

Ont été intégrés à cette occasion des cas présentés de façon récurrente en comité syndical, afin d'en limiter le nombre (les dégrèvements accordés suite à des changements de compteurs par exemple, nombreux ces dernières années).

En 2017, 25 dossiers furent traités en comité syndical.



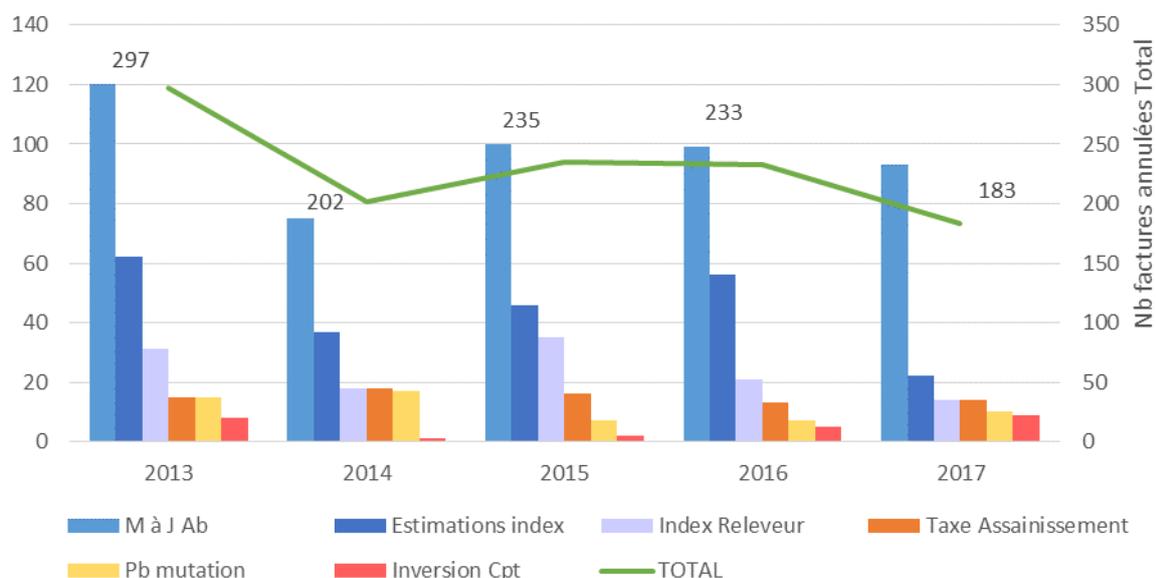
Concernant la mensualisation :

Depuis 2010, le nombre de mensualisés était stable (environ 10% des abonnés), mais on constate une augmentation en 2017, due à un assouplissement dans les procédures, avec la possibilité de mettre en place la mensualisation dès la signature du contrat. Ainsi 1087 demandes de mensualisation ont été traitées en 2017, contre 878 en 2016.

Concernant la relève :

Le suivi plus détaillé relatif au dépouillement des relèves initié il y a quelques années s'est poursuivi en 2017. Cela a permis de constater une baisse des erreurs matérielles traitée en facturation, notamment suite à des estimations d'index. Le métier de releveur tend donc à évoluer, et son implication dans la chaîne de facturation permet d'améliorer la qualité du service.

Nombre de factures annulées suite à des Erreurs matérielles



Concernant les correspondances traitées par le service accueil des usagers:

Aux courriers de demandes de dégrèvement, s'ajoutent plus de **2000 courriers ou courriels reçus par l'accueil des abonnés**. Les retours par courrier des contrats d'abonnement et pièces annexes représentent une part importante des courriers réceptionnés, et ce, malgré l'incitation à se déplacer sur place pour souscrire son contrat afin de pouvoir à la fois obtenir la signature de l'abonné, ainsi que les pièces justificatives nécessaires, mais aussi transmettre les informations règlementaires relatives au service (tarifs, qualité de l'eau, règlement de service), et donner la possibilité depuis 2017 de souscrire le prélèvement à échéance ou mensuel. En moyenne, une vingtaine de contrats d'abonnement sont signés chaque jour.

Cependant, le nombre de contrats reçus de façon dématérialisée augmente (118 contrats réceptionnés par mails en 2017), et la mise en place de l'agence en ligne, ainsi que le déménagement du service pourraient entraîner une nouvelle augmentation en 2018.

Les autres courriers traités concernent les demandes de prélèvement à échéance, les mises à jour et les résiliations de contrats, les avis de décès...

La **loi Hamon de 2014** ayant imposé la signature du contrat d'abonnement pour les services d'eau (le SEV avait initié cette démarche dès 2008, à la demande du Trésorier de l'époque), a permis par ailleurs d'interrompre le service en cas d'absence de lien contractuel. Ainsi, la fermeture systématique du branchement en cas de résiliation de contrat (programmation à 15 jours, afin d'éviter les déplacements inutiles de techniciens) permet d'être plus réactif, la seule limite étant technique (existence de robinets à serrure).

En logement social collectif, cette démarche s'accompagne peu à peu d'une planification des travaux de remise aux normes des branchements (mise en place de robinets à serrure, remise en service de compteurs maître).

Il y a eu, en 2016, plus de 5000 rotations d'abonnements avec un pic à plus de 500 rotations mensuelles pendant la période estivale (530 partants en juillet et 514 entrants en août). En moyenne, 417 nouveaux contrats et 391 fins de contrats sont traités chaque mois.

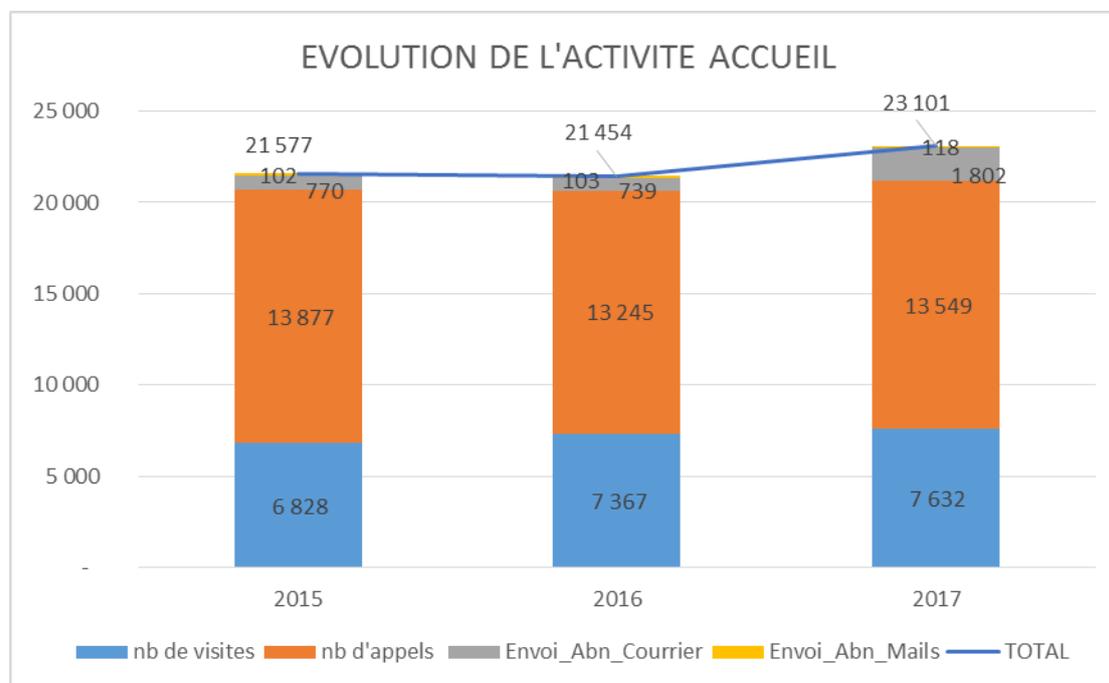
La fermeture systématique du branchement, et parfois sa réouverture, engendre une vingtaine d'interventions par jour. Cependant, 35% des interventions dans ce domaine sont annulées mensuellement.

Les erreurs d'identité d'abonnés restent la raison principale des annulations de factures regroupées dans la rubrique « erreurs matérielles » (50%), mais tend à diminuer avec l'amélioration de la base tiers.

L'accueil téléphonique :

La mise en place du suivi d'affaire en 2012 a permis un meilleur suivi de l'activité du service, mais également une meilleure communication inter services des dossiers clientèle litigieux.

Cependant, au niveau du suivi des appels téléphoniques entrants, bon nombre ne sont pas tracés. Un suivi statistique parallèle a permis de dénombrer plus de 13 000 appels réceptionnés par le service accueil des abonnés (bâtonnage). Ce chiffre devrait être confirmé en 2018 avec la mise en place mi 2017, d'un nouveau système de téléphonie IP, permettant l'extraction de statistiques plus fiables.



Le taux de réclamation effectif est de 5, donc en baisse par rapport à 2016.

Le taux de réclamation est le nombre de réclamation rapporté au nombre d'abonnés divisé par mille.

Les réclamations correspondent à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service, sous forme de courrier, mail, fax ou sms, et peuvent concerner la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation, à l'exception du prix de l'eau.

6) Occurrence des interruptions de service non programmées

Il n'a pas été constaté d'interruption de service en terme qualitatif, c'est-à-dire non programmées.

Les interruptions de service non programmées sont très localisées en raison de la forte densité du maillage du réseau et ne sont occasionnées que par les fuites importantes qui sont traitées dans un délai maximum de 8h mais en moyenne dans les 4h.

L'occurrence des interruptions de service non programmées est donc nulle.

LES INVESTISSEMENTS

A – BILAN COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS

Sur le plan comptable,

Il n'a pas été décidé de séparer la gestion administrative de la gestion technique : toutes les activités sont retranscrites dans un seul budget en M49.

Son budget de **fonctionnement** est en moyenne de l'ordre de 10 millions d'euros HT, opérations d'ordre incluses.

Le budget en **investissement** oscille autour de 4 à 6 millions d'euros HT, en fonction des prévisions et des réalisations des programmes d'investissements pluriannuels.

Montants financiers des travaux engagés en 2017

L'annexe 4 récapitule le compte administratif 2017 du Syndicat des Eaux du Vivier.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à plus de 4 M€ HT, dont 2.5 M€ HT d'études et travaux, déduction faite des opérations d'ordre (amortissements de subventions reçues, travaux en régie et écritures de stocks) et des remboursements d'emprunts.

Les opérations les plus importantes sont :

- **BRANCHEMENTS PLOMB :**

CA 2017 : 584 k€ HT
 REPORTS 2018 : 165 k€ HT
 BP 2018: 70 k€

- **EXTENSIONS DE RESEAUX :**

CA 2017 : 1 304 k€ HT (Opérations sur marché à bons de commandes)
 REPORTS 2018 : 316,7 k€ HT
 BP 2018: 1 600 k€ HT

- **RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS :**

CA 2017 : 141,4 k€ HT
 REPORTS 2018 : 3 k€ HT
 BP 2018: 300 k€ HT

Ce poste a doublé depuis 2013 (4200 compteurs/an), en raison des obligations règlementaires, et des problèmes de comptage des compteurs SENSUS. Mais le plan de renouvellement des compteurs a été interrompu en 2017, avec l'expertise en cours, et devrait reprendre en 2018.

FINANCEMENT :

Les investissements 2017 ont été financés par :

- L'autofinancement obligatoire (amortissements, stocks, étalement de subventions) pour 2.8 M€ ;
- La mise en réserve, ou autofinancement complémentaire pour 1M€ ;
- Les subventions d'équipement reçues (145 k€).

Les marchés publics de travaux lancés en 2017 par le S.E.V. sont présentés en annexe 5.

B – BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS

1) Travaux et Etudes réalisés en 2017

En ce qui concerne le réseau de distribution (en régie et en sous traitance) :

Le S.E.V. engage des travaux de renouvellement axés autant sur les anciennes canalisations que les branchements (notamment ceux en plomb).

En 2017, **il a été renouvelé** 299 branchements plomb et 553 autres branchements, ce qui équivaut à plus de 3 km de conduites changées.

Il reste au 1/1/2018 moins de 300 branchements en plomb à renouveler, ce qui représentent moins de 1% du parc de branchements du SEV.

Le programme de branchements plomb s'achèvera courant 2018 pour se poursuivre dans le cadre de programmes de travaux plus étalés associés au programme de réfection des voiries notamment dans l'hyper-centre de Niort.

Par ailleurs, le linéaire de réseau neuf en 2017 est de 5,4 km dont :

- 95% constitue du renouvellement de canalisations existantes vétustes ;
- 5% sont des extensions de nouveaux réseaux (lotissements essentiellement) ;

À noter la suppression de 2,35 Km de réseau sur le territoire du SEV en 2017.

Le taux de renouvellement de canalisations (selon l'arrêté de 2007, moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau) est augmenté progressivement pour arriver à un objectif de l'ordre de 0,8 / 1,0 % annuel.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux constaté sur la période 2013/2017 est un peu supérieur à 0,61%, pour un linéaire de canalisations de 609 km (partie distribution) :

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	1,7	1,75	2,75	3,25	2,10	4,35	3,80	5,15

Ce chiffre est en forte progression suite à la nouvelle démarche de renouvellement des canalisations vétustes engagées sur le territoire du SEV depuis 2015 avec un programme ambitieux sur 2017/19.

NOTA : sur l'échéance sanitaire du 25 décembre 2013 du plomb :

Le Syndicat des Eaux du Vivier a engagé depuis la fin des années 90 un important programme de renouvellement de branchements plomb essentiellement sur la commune de Niort ; ce programme a été intensifié depuis 2007.

Ainsi, de près de 15 000 branchements plombs avant les années 2000, il ne reste au 1^{er} janvier 2018 qu'environ 290 branchements plomb à reprendre. Ces branchements sont essentiellement dans des rues difficiles d'accès, dont la programmation est proscrite en raison du programme de rénovation urbaine actuellement en cours sur la commune de Niort.

Tous les espaces publics et établissements sensibles (écoles, cantines...) ont été mis aux normes depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le SEV effectue régulièrement des mesures de dissolution du plomb dans l'eau sur des branchements existants au titre de la surveillance sanitaire de la PRPDE.

Les conduites renouvelées ou créées en 2016 sont les suivantes :**× NIORT**

Rue	Travaux	Type
Rue Balaclava - impasse du Clou Bouchet	120ml Ø 150 fonte - 46ml Ø 100 fonte - 265ml Ø 60 fonte - (+ 40 branchements)	Renouvellement
Avenue de la rochelle (carrefour Leo Lagrange)	42ml Ø 100 fonte	Renouvellement
Rues Valentin Haüy - rue du Docteur Calmette	166ml Ø 150 fonte - 325ml Ø 100 fonte - 53ml Ø 60 fonte - (+ 40 branchements)	Renouvellement
Rues de l'Auvergne - rue du Frêne	11ml Ø 100 fonte - 290ml Ø 60 fonte - (+ 53 branchements)	Renouvellement
Rues du Pont - Place du Puits Nallier	26ml Ø 200 fonte - 10ml Ø 150 fonte - (+ 20 branchements)	Renouvellement
Rues Basse - rue Vieille Rose - rue Mere Dieu	17ml Ø 150 fonte - 4ml Ø 100 fonte - 28 branchements	Plombs
Rues du Docteur Roux - Emile Zola / Jacques Rimbault - Gustave Flaubert	46 branchements	Plombs
Rue du Marechal Leclerc	282ml Ø 250 fonte - 16ml Ø 100 fonte - 3ml Ø 50 PEHD - (+ 35 branchements)	Renouvellement
Rue du Huit Mai	328ml Ø 150 fonte - 41ml Ø 140 PVC-BO - 4ml Ø 100 fonte - 6ml Ø60 fonte - (+ 33 branchements)	Renouvellement
Rue Utrillo	4ml Ø 100 fonte - 122ml Ø 60 fonte - (+ 20 branchements)	Renouvellement
Rues de l Arsenal - de la Comedie	18 branchements	Plombs
Rue du Fief Carillon	923ml Ø 150 fonte - 411ml Ø 160 PVC-BO - 7ml Ø 100 fonte - 57ml Ø60 fonte - (+ 26 branchements)	Renouvellement
Rue Pierre et Marie Curie	27 branchements	Plombs
Avenue de Paris	21 branchements	Plombs
Rues Alienor d Aquitaine - Mme de Caylus - Plantagenet - Avenue Charles de Gaulle	346ml Ø 150 fonte - 137ml Ø 100 fonte - 20ml Ø50 PEHD - (+ 35 branchements)	Renouvellement
Chemin du Pissot	35ml Ø60 fonte - (+ 17 branchements)	Renouvellement
Rue et Impasse Jean Bouin	34ml Ø40 PEHD - (+ 19 branchements)	Plombs
Rue Bremaudiere	13ml Ø250 fonte - 8,65ml Ø150 fonte - (+ 43 branchements)	Plombs
Avenue de Paris (Route de Chauray - chemin des trente Ormeaux)	52ml Ø100 fonte - 72ml Ø60 fonte - 17 branchements	Plombs
Impasse des Amarantes	8 branchements	Plombs
Impasse des Hortensias	10 branchements	Plombs
Allée des Jasmins	67ml Ø60 fonte - 7 branchements	Renouvellement / plombs
Allée des Heliotropes	10ml Ø60 fonte - 35ml Ø50 PEHD - 3 branchements	Renouvellement / plombs
Impasse des Pensees	61ml Ø60 fonte - 8 branchements	Renouvellement / plombs
Allee des dalhias	126ml Ø60 fonte - 17 branchements	Renouvellement / plombs

× MAGNE

Rue	Travaux	Type
Rue de la Brieserie	45ml Ø 63 PEHD - 6 branchements	Renouvellement REGIE

× **AIFFRES**

Rue	Travaux	Type
Rue Victor Hugo	44 ml Ø 125 PVC-BO (+ 20 branchements)	Renouvellement / Basculement
rue de l'Outarde Canepetière	203ml Ø 150 fonte - 60 ml Ø 100 fonte	Lotissement

× **COULON**

Rue	Travaux	Type
Quai Louis Tardy	446ml Ø 60 fonte (+ 31 branchements)	Renouvellement

Soit un linéaire de 5141 m de canalisations renouvelées et 263 m d'extension en 2017.

Ces opérations de travaux sont également le cadre du renouvellement de vannes, purges et poteaux incendie, ainsi que de démaillages qui contribuent à l'amélioration fonctionnelle du réseau.

L'activité de renouvellement des conduites est essentiellement assurée par l'entreprise sous-traitante SADE, appuyée par le groupement TTPI / BONNEAU et fils depuis fin 2014 dans le cadre de marchés à bons de commande permanents, ainsi que d'autres entreprises pour les appels d'offres, encadrés en régie par l'équipe de surveillants de travaux du SEV (la maîtrise d'œuvre étant assurée en interne).

Le Service Distribution du SEV développe la réalisation d'extension de réseau en régie ainsi que la pose de comptages divisionnaires de réseaux privés et de réseaux publics.

L'activité du service prend également en charge l'entretien des équipements de protection du réseau.

Les lotissements sont également suivis par les agents du SEV.

Ainsi, le service Distribution a réalisé en régie en 2017 :

- 200 réparations de fuites sur conduites ou branchements - vannes + en ASTREINTE
- 31 renouvellements de vannes ou équipements et 5 vannes neuves ;
- 130 nouveaux branchements et 158 renouvellements de branchements (dont 11 colliers seuls) ;
- 32 suppressions de vannes ou équipements de réseau ;
- 1 PI renouvelés ou neufs ;
- pose de 307 compteurs neufs et 3782 compteurs renouvelés par le SEV,

La gestion des abonnés sur le terrain est assurée par le service Distribution, conjointement avec les services Accueil et Facturation : près de 5255 interventions ont été effectuées à cet effet sur l'année, dont 1563 ouvertures et 1905 fermetures de branchements.

Cette gestion assure un suivi précis des mouvements d'abonnés et limite ainsi les erreurs de gestion des contrats de fourniture d'eau.

Bilan de l'activité d'exploitation sur le réseau :

L'activité d'exploitation du réseau a généré en 2017 en permanence 2 chantiers travaux réseau par jour, en moyenne.

La planification à 2 semaines permet de gérer efficacement l'alternance de travaux programmés et des urgences (nombreuses en zone urbaine).

L'effort de recherche et réparation des fuites est élevé, permettant depuis 2010 de relever constamment le rendement du réseau et de dépasser depuis 2016 l'objectif de 85% demandé par l'AELB. Près de la moitié des fuites réparées sont détectées par l'équipe de recherche de fuites.

Le taux de fuites commence à se stabiliser par l'effort de renouvellement des infrastructures et de réactivité du service Distribution, ainsi que l'effet du programme pluriannuel de travaux engagé par le service Etudes, au titre de la gestion patrimoniale engagée depuis plusieurs années.

On note un maintien des travaux régie, en branchement, travaux de déconnexion de conduites (petites antennes...), de renouvellement de grosses vannes, ou encore de réalisation de chambres de comptage (notamment sur les réseaux privés et la sectorisation du réseau public), afin de réduire les pertes en eau récurrentes.

L'audit du parc compteurs abonnés, lancé en 2014 en partenariat avec la SADE IVRY, s'est achevé en 2015 et a permis d'établir un programme pluriannuel de renouvellement afin de conserver un âge réglementaire des équipements et de maintenir un défaut de comptage performant.

Ainsi près de 5400 compteurs en moyenne ont été renouvelés en 2015 et 2016 ; un rythme constant mais moins soutenu est engagé depuis 2017. La SADE Ivry intervient régulièrement pour vérifier l'amélioration du parc.

Parallèlement, le SEV a achevé l'audit de défense extérieure contre l'incendie sur la commune de Niort et les autres communes : un document « inventaire des points d'eau » a été remis à la ville de Niort début 2016. Le SEV a remis ceux des autres communes en 2017.

Les appareils de protection (ventouse, stabilisateur) continuent d'être entretenus, pour assurer la fiabilité du fonctionnement du réseau de distribution.

Le programme de surveillance sanitaire de la PRPDE est poursuivi : il est basé sur l'arrêté sanitaire de l'ARS et le marché pluriannuel d'analyses d'eau par un laboratoire agréé.

Le programme de purge et de vérification de la qualité de l'eau en bout d'antenne, largement engagé en 2015/16, s'est poursuivi en 2017, avec un suivi interne des CVM, de la microbiologie et de l'aluminium. En 2017, 96 purges ont été inspectées et 81 manœuvrées afin de vérifier la qualité de l'eau notamment dans les bouts d'antenne. 12 purges ont été réhabilitées et 15 créées.

La gestion de la qualité de l'eau devient une entité autonome au sein du SEV, chargée de surveiller la filière de l'eau et de promouvoir des actions de qualité.

Enfin la gestion patrimoniale poursuit son essor dans le cadre du SIG du SEV développé sous ARCGIS, permettant une gestion approfondie des données du réseau : il centralise toutes les données d'exploitation et maintient à jour quotidiennement les modifications de réseau.

Les abonnés sensibles sont régulièrement mis à jour.

Les conduites et les branchements ont été numérisés. Le support est rattaché à 95% aux données de la base Facturation des abonnés et une démarche de modélisation est lancée depuis fin 2017 pour aboutir fin 2018.

Le matériel de géolocalisation permet d'intégrer toutes les informations de façon précise et fiable, et ainsi de recalculer les réseaux pour répondre à la norme anti-endommagement.

La gestion des données patrimoniales devient une entité autonome au sein du SEV, chargée de rassembler et d'archiver toutes les données pour proposer des synthèses d'état des équipements ainsi qu'un programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement, mis à jour régulièrement.

En ce qui concerne la production et les stockages : (en régie et en sous-traitance)

- × Poursuite de **la démarche sanitaire SESANE en partenariat avec l'ARS**,
- × Poursuite du **programme d'actions Re-sources et des diagnostics agricoles** dans le cadre de la protection volontaire de la ressource en eau,
- × Poursuite de **la démarche administrative de Chey avec mise à l'enquête publique de ce dernier en cours d'instruction**,
- × **Achèvement des travaux liés au PPI pour Pré Robert**,
- × Poursuite des **aménagements du PPR1 et du PPI de la source** dans le cadre de la DUP :
 - **Travaux de fermeture et de déviation du chemin de la source**,
 - Lancement de la **démolition de la maison de la source** et réfection des murs d'enceinte,
 - **Etude hydrogéologique globale de la Source du vivier**, avec tests de pompage, diagnostics et nettoyages des forages, bilan global sur la ressource du Vivier,
 - **Poursuite du contrat territorial de gestion des pollutions diffuses** avec l'AELB et les partenaires locaux pour la période 2016-2020,
 - **Poursuite de l'étude de gestion du pluvial et de l'assainissement** non collectif sur le PPR4 - commune de Thorigné, et mise en attente de l'étude des puits et forage,
 - Nettoyage du canal et du seuil de débordement,
 - Divers (Remplacement clapet anti-retour, réglages et peinture pompe N°2, Dépannage TSX 17 Source, Installation sonde niveau radar, Réparation fuite sur tuyau DN800 vidange...),
- × **Gachet 1/3**
 - **Etude hydrogéologique globale des gachets**, avec tests de pompage, diagnostics et nettoyages des forages, bilan global sur la ressource du Vivier,
- × **Forage de Chat Pendu**
 - Déplacement câble arrivé ADSL + Téléphone,
 - Lancement travaux de reprise de la tête de captage,
 - Rebouchage du piézomètre,
- × **Pré Robert**
 - Lancement travaux de reprise de la tête de captage,
 - Modification clôture,
- × **Chey**
 - Fabrication et pose d'un panneau d'affichage pour l'enquête publique
- × **Usine générale**
 - **Lancement réhabilitation complète des Bassins Nitrazurs** (Tuyauterie, Gravier et Biolite) : pour 1 bassin (A),
 - Mise en place toiture sur Nitrazurs E et F,
 - Nitrazurs divers (Changement manchette assècheur filtre Nitrazur, équipements comptage, Nettoyage ludions, ...),
 - **Filière Ozone / compresseurs**
 - Maintenance périodique,
 - Entretien et réparation des analyseurs d'ozone,
 - Maintenance compresseurs Air de service, Création by-Pass air de service pour isolement Assècheur et filtre, maintenance électrique,
 - **Renouvellement CAG – 3 Filtres**
 - Divers
 - Mise en place de plaques canal CAG – adaptation GC, Remplacement tourelle d'extraction, Réparation colonne sèche dépotage, Modification PVC évacuation pompe vide cave,
 - Rénovation Local Acide, réparations pompes réactifs, entretien/dépannage départ surpression Tiffadière et chloration (Mise en place inverseur / entretien)...,
 - Nettoyage général de l'Usine par Bassin (Nitrazurs, Ozone, CAG...), espaces verts ...
 - Poursuite du développement de la Supervision, module de gestion des nitrates,
 - Modification de la station d'alerte et réparation Nitrimètre, Mise en service pompe échantillonnage cascade,

- **Traitement des Eaux Sales**
 - Réparation pompe de relevage eaux sales N°2,
 - Modification coffre de dépotage chlorure ferrique, Mettre en place un mode automatique de permutation des pompes doseuses,
 - Modification Comptages,
 - Installation pompe vide cave chambre vanne EDL,
- × **Château d'eau 5000 et stations de reprise**
 - Nettoyage des caniveaux et CE,
 - Mise en place d'un Coffret électrique,
 - Peinture du support tuyauterie diesel, Finition local HTA,
 - Obturation des fenêtres hautes et lancement Trx renouvellement des huisseries,
 - Habillage pieds pompes 3 et diesel,
 - Nettoyage murs extérieurs du bassin bas,
- × **Château d'eau Tiffardière**
 - Dépannage Ligne téléphonique,
 - Remplacement compteur DN80 remplissage,
- × **Château d'eau La gravée**
 - Maintenance anti bélier,
 - Remise en état traitement javel,
 - Mise en place vidange sur cuve javel,
 - Dépannage pompe de surpression,
- × **Château d'eau Lessert**
 - Remise en état traitement javel,
 - Dépannage pompe de surpression,
- × **Château d'eau St Lambin**
 - Réparation fuite remplissage,
 - Mise en place inverseur Chlore / maintenance,
- × **Site de Champmoireau**
 - grilles d'aération des trappes,
 - Correction Défaut programme Appel Télégestion,
 - Remplacement vannes de vidanges,
 - Modification emplacement point de prélèvement,
 - Déplacement boîte à clé shunt intrusion,
- × **Réseau**
 - Maintenance hydrostab achat Sertad,
 - Dépannage Analyseur et armoire électrique,
 - Télégestion rue des trois ponts (Bessines), Pied blanc et route d'Aiffres,
 - Remise en service liaison RTC Espérance et Fontenelles (Magné),
- × **Eau Brute industrielle**
 - Poursuite de l'étude de basculement sur l'eau potable,
 - Installation LS42 et Changement sonde de niveau réservoir pour déconnexion Station de pompage,

En ce qui concerne les travaux d'ordre général :

- **MAROT :**
 - poursuite des aménagements et accompagnement de la mise en service du site,
 - divers (réparations portail, espaces verts, ...)
 - Maintenance générale annuelle des installations du site (chauffage / centrale d'air, réseaux EP et séparateurs hydrocarbures)
- *Maintenance générale des installations de production, avec une gestion des alarmes d'automatisme réactive ;*
- *Nettoyage des réservoirs et des sites de production ;*

Par ailleurs, le SEV poursuit sa démarche de réalisation du document unique : les ACMO sont mis à contribution pour suivre et valider la démarche jusqu'à sa mise en œuvre.

Bilan de l'activité d'exploitation sur la production :

L'activité 2017 est une année de maintenance au niveau de l'usine et des captages et l'année de préparation pour 2018 des travaux importants de sécurisation de l'approvisionnement en eau (notamment sur l'adduction du Vivier).

Le parc de production du SEV a fait l'objet d'une importante étude diagnostique et de remise en état (diag sur les captages de la source du Vivier, des gachets) et reprise des têtes et pompes de Pré Robert et Chat Pendu.

La réflexion sur le devenir des installations de distribution d'eaux brutes sur les zones industrielles de Saint-Florent et Saint-Liguaire et le basculement sur l'eau potable d'une partie des installations se poursuit.

La supervision poursuit son développement et deviendra un relais de gestion quotidienne pour tous les services techniques.

La réhabilitation et la sécurisation de l'adduction du réservoir sur tour du vivier passent en phase travaux notamment pour les aménagements au niveau du bassin bas du Vivier et le lancement du renouvellement de la seconde antenne de départ de distribution (côté jardin des plantes).

Ces opérations se poursuivront sur la période 2017/2023 par le programme de rénovation des stockages du Vivier et celui du doublement de la conduite Source – Vivier, associé au déplacement de la station de reprise depuis l'usine.

Par ailleurs, la qualité de l'eau distribuée en 2017 n'a souffert d'aucune anomalie en dépit des opérations de maintenance.

2) Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service

Les grands projets permettant d'améliorer la qualité du service :

Concernant la ressource en eau

La démarche de bilan du programme Re-sources repart dans le cadre d'un nouveau contrat 2016-2020 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les partenaires locaux.

Le S.E.V. continue sa démarche d'acquisition foncière et d'aménagements des espaces naturels en vue de la protection de la ressource au droit des terrains très sensibles.

Concernant le traitement et les installations production ou de pompage

Les études de mise en service de Chey chercheront l'obtention de l'arrêté préfectoral de dérivation des eaux.

Les forages Pré Robert et de chat pendu sont aménagés pour répondre aux servitudes de l'arrêté préfectoral.

Enfin la réalisation des obligations réglementaires de DUP sur les parties PPI et PPR1a, ainsi que PPR4, de la source du Vivier restera la priorité 2018.

L'aménagement de l'usine des eaux du Vivier se poursuivra avec :

- Poursuite du renouvellement pluriannuel des bassins CAG,
- Une opération de réhabilitation de la tour d'ozone,
- Le lancement d'une étude patrimoniale sur les installations et les ouvrages,
- Un programme pluriannuel de réhabilitation des conduites acier sera lancé à partir de 2018,
- L'application des prescriptions de l'arrêté préfectoral sur l'aménagement du PPR1 et du PPI de la source du Vivier et de l'arrêté de filière,

La fourniture électrique a été revue afin d'adapter les puissances à la baisse de la production constatée. L'approche de la fourniture électrique et ses coûts associés restent une donnée de base et le SEV devra s'attacher dans les années à venir à compenser ses consommations.

Les projets importants assurant la sécurité de fonctionnement et de l'approvisionnement en eau de la ville de NIORT seront poursuivis :

- concernant les installations d'adduction situées entre l'usine de traitement du Vivier et les réservoirs de stockage rue du Vivier :
 - o la réhabilitation et la sécurisation des équipements de la station de reprise de la source, renvoyant l'eau de l'usine vers le réservoir sur tour,
 - o l'étude du by-pass de la station de pompage du château d'eau 5000 (CE5000) – du réservoir bassin bas et du château d'eau : pour isoler chaque réservoir et lancer leur réhabilitation ;
des études diagnostiques seront conduites et permettront de préciser le programme pluriannuel amorcé,
 - o le doublement de la conduite d'adduction entre les 2 sites (USINE / VIVIER),
- Aménager les liaisons hydrauliques et le pompage autour de la station de pompage du Vivier pour faciliter les by-pass et arrêts partiels des installations de stockage :
 - o la sécurité électrique de la reprise du CE5000 sera à renforcer, comme la protection des réseaux avec la nouvelle surpression en pompage à la demande (réalisation d'un stockage supplémentaire),
 - o la modification des conduites maitresses de départ du CE5000 (côté jardin des plantes),
- Rénover l'étanchéité des réservoirs de tête du Vivier et de Tiffardière :
 - o Pour le CE5000, des études de solidité de l'ouvrage et d'étanchéité seront lancées et à mettre en œuvre dans les 5 ans,
 - o Pour le Bassin bas, une étude de l'étanchéité intérieure et extérieure sera lancée et à mettre en œuvre dans les 5 ans,

À terme, le Syndicat devra se doter d'un nouveau stockage en hauteur pour compléter l'actuel château d'eau du Vivier.

Concernant le réseau de distribution

Coté réseau, la priorité reste le développement du programme de renouvellement des conduites vétustes en intégrant autant que faire se peut des branchements plomb, avec l'objectif d'un taux de renouvellement autour de 0,8% à 1% (objectif atteint en 2017).

Il intégrera le projet structurant de transfert du réseau d'eau brute dans l'adduction d'eau sur la Zone de Saint-Florent.

La mise en place de la sectorisation, couplée à la surveillance quotidienne de la supervision du SEV, et d'un plan de suivi permanent des débits de fuite est la condition nécessaire pour maintenir l'objectif de rendement de 85% demandé par l'Agence de l'Eau.

La mise en œuvre du plan réglementaire de renouvellement des compteurs se poursuivra sur la base du programme pluriannuel issu de l'audit du parc afin d'optimiser le renouvellement et le rendement des équipements de comptage.

Un plan pluriannuel de suivi et de diagnostic des équipements de réseau (stabilisateur de pression, purges, poteaux incendie) maintiendra le niveau de fiabilité du réseau de distribution.

Les équipements incendie seront diagnostiqués selon un plan de 3 ans, dans le cadre du nouveau SCDECI du SDIS 79.

Enfin, la gestion patrimoniale se poursuivra pour répondre à la réglementation et intégrer toutes les données d'exploitation : elle qualifiera l'activité du service et affinera le programme pluriannuel de renouvellement des réseaux actuellement en cours au SEV. L'étude et la modélisation du réseau sera lancée en 2018, couplée au plan de secours conjoint avec le Département.

3) Présentation des programmes de travaux 2018-2019

Les projets de travaux et études à engager dans les 2 ans à venir sont :

Activité Technique :

DESIGNATION	Estimation en € HT
DUP vivier – aménagements Loi sur l'eau et protection de la ressource PPI / PPR1a (subv AELB)	150 000
DUP CHEY (subv AELB)	10 000
Travaux sur les puits de PRE ROBERT et CHAT PENDU (subv AELB)	90 000
Fermeture des Captages	10 000
TRAVAUX PPI – PPR1a – RUE D'ANTES – ACQUISITION DE TERRAIN (subv AELB)	155 000
Contrat territorial Re-Source (subv AELB) – pluriannuel	120 000 / an
Etude R&D nappe du Vivier	100 000
Accompagnement des études d'aménagements du PPR4	15 000
USINE de traitement : renouvellement des Nitrazurs – Ozone - CAG	400 000
Réhabilitation équipements de mesures qualité permanents	20 000
Etude sécurité électrique de la station de pompage Source	20 000
Aménagement stations de reprise Source et Vivier – adduction	135 000
Etanchéité Bassin Bas – travaux préalables	300 000
Etanchéité CE5000 – études préalables	40 000
Poursuite du programme de surveillance sanitaire conjoint avec l'ARS, avec programme d'analyses	120 000 / an
Travaux de renouvellement de réseau – programme pluriannuel	1 800 000 / an
Autres Marchés de renouvellements de conduite de réseau	300 000
Opération Conduites Prioritaires AELB sur 2 ans	2 000 000
Sectorisation et politique de recherche de fuite sur le réseau : sur 2 ans prévoir de renouveler les dispositifs de comptages au niveau des comptages divisionnaires et de compléter les télégestions associées (subv AELB) – programme pluri annuel	450 000
Étude patrimoniale	210 000
Etudes divers (incendie, électrique...)	10 000/an
Achat / renouvellement de véhicules et engins de chantier	180 000
Renouvellement réglementaire compteurs et des habitats collectifs – pluriannuel / an	250 000 / an
Audit du parc compteur	20 000 / an
Numérisation des plans réseaux - développement du SIG : programme pluriannuel sur 5	10 000 / an
Aménagements divers MAROT (Murs, nouveaux locaux)	600 000
Opération d'entretien et de renouvellement : - du réseau : opérations de maintenance du réseau et les opérations nécessitées par la recherche de fuites - de la station de traitement du Vivier : - des châteaux d'eau : Nettoyage des cuves	fonctionnement fonctionnement
renouvellement des marchés à commande permettant le fonctionnement : - du réseau (tuyaux et pièces de raccords, robinetterie, coffre à compteurs, compteurs) - de la station de traitement du Vivier (alcool, chlore,)	fonctionnement

Pour les réseaux, les travaux prévus en 2018 sont :

Rue	Désignation	Estimation HT
TRX Adduction Vivier - CE 5000	Renouvellement des canalisations entre le bassin bas et la station de pompage	300 000
Marché entretien	NIORT : - Trois Coigneaux / PROUST - Gavacherie - Ribray / bas sablonnier - Jean Jaures et ZI Saint Florent - Fief des Amourettes - rue de la Cité - rue de Bouteville - Quai Belle Iles-Chamoiserie AIFFRES : - Route de Niort / petit Fief COULON : - Quai Louis Tardy phase 3	2 000 000
Marché Plomb	Divers rues selon les programmes voirie de la ville et les rues importantes présentant du plomb : - Maréchal Leclerc - AV de Paris Louise Michel - Seringas-Myosotis-Sauges	220 000
Appel à Projet AELB	MAGNE : - Ave du Marais Poitevin - Jousson COULON : - Route de niort / La gare - Route de Benet - IMPASSE DE L'ECLUSE BESSINES : - Centre ville RUE DES PETIT PRES / Eglise - Route de Sansais	1 500 000

C - AUTRES PERSPECTIVES A PROGRAMMER :**Les projets à moyen terme sont :**

DESIGNATION	Estimation
USINE de traitement : renouvellement des canalisations acier sur un programme pluriannuel	500 000
Travaux de rénovation du CE de la Tiffardière et Toiture Aiffres	120 000
Poursuite du programme de renforcement de l'adduction au pied du réservoir du Vivier	550 000
Coupole du CE5000	187 000
Engagement des aménagements concernant les périmètres de protection du vivier et des gachets – mise en œuvre de l'arrêté préfectoral	1 000 000
Sécurisation de l'adduction entre l'usine et les stockages de mise en distribution - Usine et rue du vivier – pluriannuel sur 5-6 ans - Partie Étude / - partie Réseau adduction / - partie génie civil / - partie station de pompage - réfection du château d'eau - réfection du bassin du Vivier - groupe de secours électrique	4 500 000

NB : Il s'agit d'un recensement d'investissements pour lesquels un arbitrage sera demandé aux élus par ordre de priorité technique et en fonction des moyens financiers disponibles.

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SEV

**ANNEXE 1 – TARIFS DE L'EAU au 1^{er} janvier 2018
SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER**

ANNEXE 2 – NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

**ANNEXE 3 - QUALITE DE L'EAU
SYNTHESE ANNUELLE 2017 SUR LA QUALITE DE L'EAU :
CONTROLE SANITAIRE ARS Poitou-Charentes - délégation 79**

**ANNEXE 4 – FINANCES DE L'EAU
COMPTE ADMINISTRATIF 2017
DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER**

**ANNEXE 5 – MARCHES PASSES EN 2017
PAR LE SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER**

**ANNEXE 6 – SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION
DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER EN 2017**

ANNEXE 1 – TARIFS DE L'EAU

TARIFS DE L'EAU
au 1^{er} janvier 2018

SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER



TARIFS 2018



(Délibération du Conseil Syndical du 13 décembre 2017
et du Conseil de Communauté du 21 décembre 2017)
Application au 1er janvier 2018 pour l'eau et pour l'assainissement.

Pour les communes de NIORT - MAGNE - COULON - BESSINES - AIFRES

Traitement et distribution de l'eau potable SEV : Syndicat des Eaux du Vivier 05.49.78.74.74 accueil.sev@eaux-du-vivier.fr		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Eau domestique :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	0,8900 €	5,5%	0,9390 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	1,7200 €	5,5%	1,8146 €
Location du compteur :	inférieur à 30 mm : forfait journalier soit par an	0,0995 €	5,5%	0,1050 €
		36,32 €	5,5%	38,32 €
	supérieur à 30 mm : forfait journalier soit par an	0,1660 €	5,5%	0,1752 €
		60,60 €	5,5%	63,93 €
Frais d'accès au service: (comprenant ouverture, fermeture sur rue, relevé d'index, signature de contrats)		45,00 €	10%	49,50 €
Forfait pour déplacement de technicien:		22,73 €	10%	25,00 €

Organismes extérieurs		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Organisme public (a) :	lutte contre la pollution - /m ³	0,3000 €	5,5%	0,3165 €
	redevance prélèvement - /m ³	0,0700 €	5,5%	0,0739 €
	modernisation réseau collecte - /m ³	0,1800 €	10%	0,1980 €

Collecte et traitement des eaux usées CAN : Communauté d'Agglomération du Niortais 05.17.38.79.43 ou 45 assainissement@agglomeration-niort.fr		Prix
Simple Redevance (b) SR et SR 2 ans :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	1,4700 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	2,0100 €
Abonnement part assainissement :	forfait journalier	0,0977 €
	soit par an	35,67 €
Double Redevance (c) DR :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	2,9400 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	4,0200 €
Abonnement part assainissement :	forfait journalier	0,1955 €
	soit par an	71,34 €

(a) **Organismes publics** : Redevances reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement.

(b) **SR Simple redevance** : Redevance due par l'occupant lorsque le site est raccordé au réseau public d'assainissement après contrôle de conformité du raccordement par le service d'assainissement.

SR 2 ans Simple redevance deux ans : application pendant une période de 2 ans, suivant la mise en service du réseau, de la simple redevance. Durant cette période de 2 ans, le propriétaire a l'obligation de raccorder le site au réseau public et de faire vérifier la conformité du raccordement par le réseau d'assainissement.

(c) **DR Double redevance** : Pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non-conforme ou d'absence de contrôle. Cette pénalité représente le double du montant de la simple redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et du règlement d'assainissement. Elle est toujours due par le propriétaire.

Extrait Tarif des Prestations SEV	Prix HT	Prix TTC (TVA 20%)
2-31 Vérification banc d'essai (diam. 15 à 20 mm)	158,40 €	190,08 €
2-32 Vérification banc d'essai (diam. 25 à 40 mm)	232,40 €	278,88 €
4-08 Duplicata de facture	1,00 €	1,20 €
3-100 Suppression branchement de -40mm	Gratuit	
3-101 Suppression branchement de +40mm	Gratuit	
2-41 Compteur endommagé Diam. 15 mm = coût droit de prise (2-5)	70,00 €	84,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 20 mm = coût droit de prise (2-6)	77,00 €	92,40 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 30 mm = coût droit de prise (2-8)	170,00 €	204,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 40 mm = coût droit de prise (2-9)	215,00 €	258,00 €
4-01 Surtaxe pour demandes de l'abonné d'ouverture temporaire de contrats de branchement d'eau potable hors période ouvrée (vendredi soir, WE et Jours fériés)	20,83 €	25,00 €
4-05 Ouverture ou fermeture sur rue pour convenance personnelle	20,00 €	24,00 €
4-06 / 4-07 Relevé d'index	Gratuit sur accord SEV	
4-09 Redevance poste armé/an	50,00 €	60,00 €

Modalités de paiement :

par **prélèvement automatique*** à la date de la facturation,
ou par **prélèvements mensuels***.

* pour la mise en place de prélèvements, contacter le Syndicat des Eaux du Vivier.

par **TIP** Titre Interbancaire de Paiement,
par **chèque** bancaire ou postal, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC,
par paiement sur **internet (carte bancaire)**

en **espèces** ou par **carte bancaire**
uniquement au guichet de la
Trésorerie de Niort Sèvre-Amendes,
40 rue des Près Faucher BP 59117
79061 Niort Cedex 9
tél : 05.49.78.71.30

Dureté de l'eau en calcaire : 28° à 32° Français

Edition du 02/01/2018

Le Syndicat des Eaux du Vivier

Toute consommation est due. Aussi, nous vous conseillons de vérifier régulièrement votre compteur d'eau pour détecter une éventuelle fuite, et de signaler au SEV votre départ du logement dès que vous connaissez la date de votre déménagement.

ANNEXE 2 –

NOTE D'INFORMATION

DE L'AGENCE DE L'EAU

LOIRE BRETAGNE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



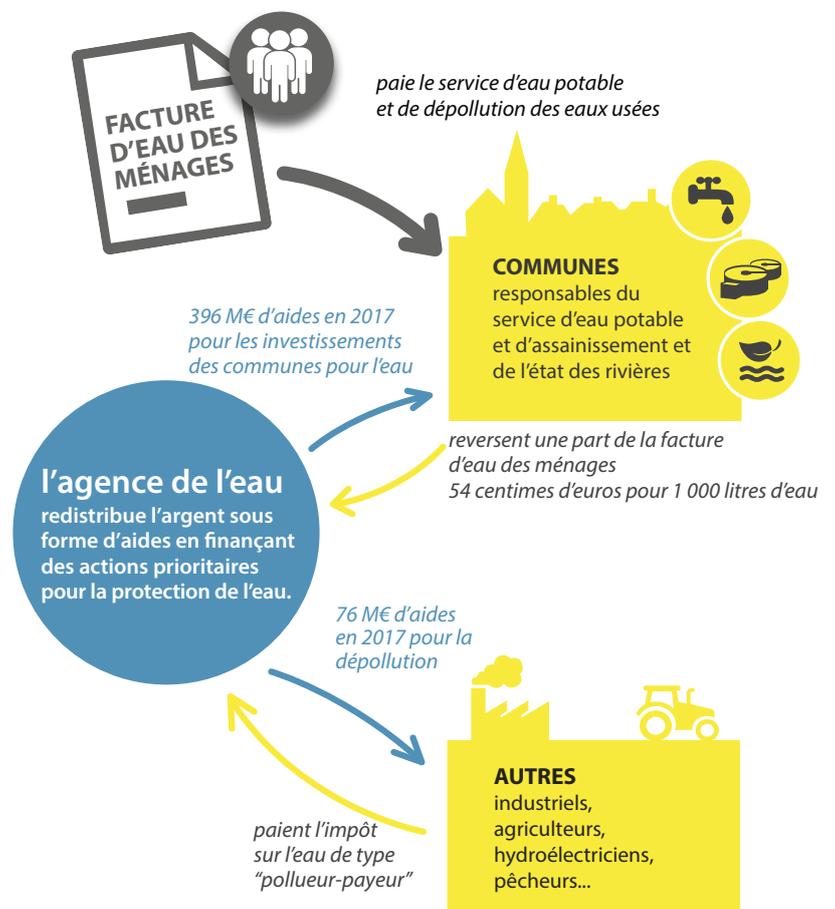
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2017 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 285 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



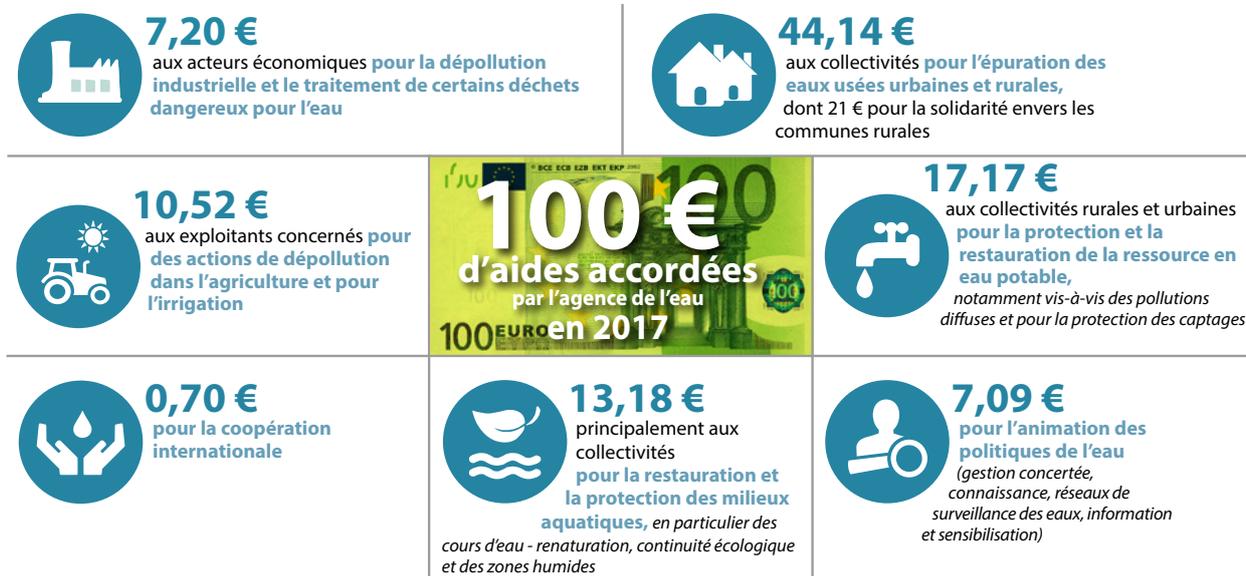
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2017) source agence de l'eau Loire-Bretagne



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2017

Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 4 600 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 662 communes, groupements de communes ou 73 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 1 119 actions financées pour créer ou étendre les réseaux d'assainissement, améliorer le fonctionnement des réseaux
- 1 361 projets soutenus pour l'amélioration des réseaux d'eaux usées et aux stations d'épuration, dont 661 concernent l'amélioration des stations d'épuration et le traitement des boues

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 367 km de cours d'eau sont restaurés et 1 986 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 281 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 5 163 hectares de zones humides sont restaurés et 930 sont acquis pour être protégés

Pour préserver les ressources

- 153 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 254 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- depuis 2013, 164 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 373 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2017 l'agence de l'eau leur apporte 159,5 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 76 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 60 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 360 00 habitants.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

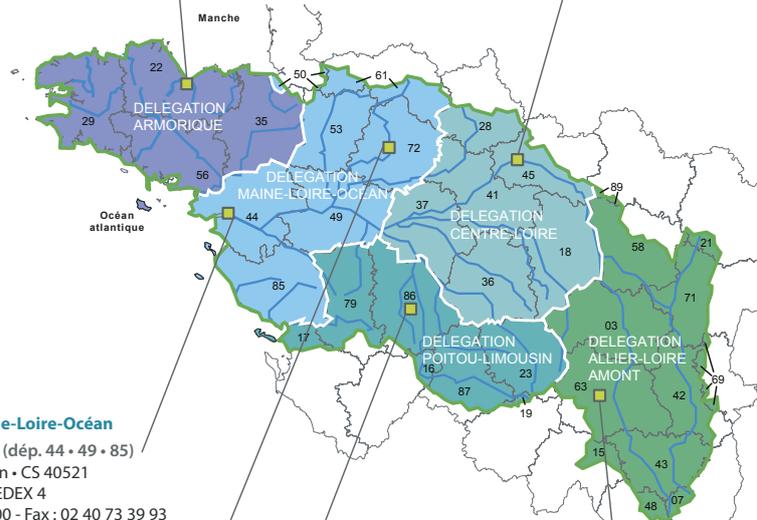
- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armorique
 Parc technologique du zoopôle
 Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
 18 rue de Sabot
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
 armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
 9 avenue Buffon • CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
 9 avenue Buffon • CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Maine-Loire-Océan
 → Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
 1 rue Eugène Varlin • CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
 → Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
 17 rue Jean Grémillon • CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
 mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
 7 rue de la Goëlette • CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
 19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmilhat sud • CS 40039
 63370 LEMPDES
 Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne plus de 7 000 communes, 36 départements en tout ou partie et 8 régions et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement
 L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iOS et Android.



ANNEXE 3 – QUALITE DE L'EAU

**SYNTHESE ANNUELLE 2017
SUR LA QUALITE DE L'EAU :**

**CONTROLE SANITAIRE ARS Poitou-Charentes -
délégation 79**

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2017

Syndicat des

Eaux du Vivier

Population desservie : 73 348 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement par le Pôle Santé Publique et Environnementale de la délégation départementale des Deux-Sèvres. Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a deux UDI au niveau du Syndicat :

l'UDI A composée des communes d'Aiffres, Bessines, Magné, Coulon et une grande partie de la ville de Niort

l'UDI B composée la zone Mendès France et d'une partie de Souché et parfois d'Aiffres.

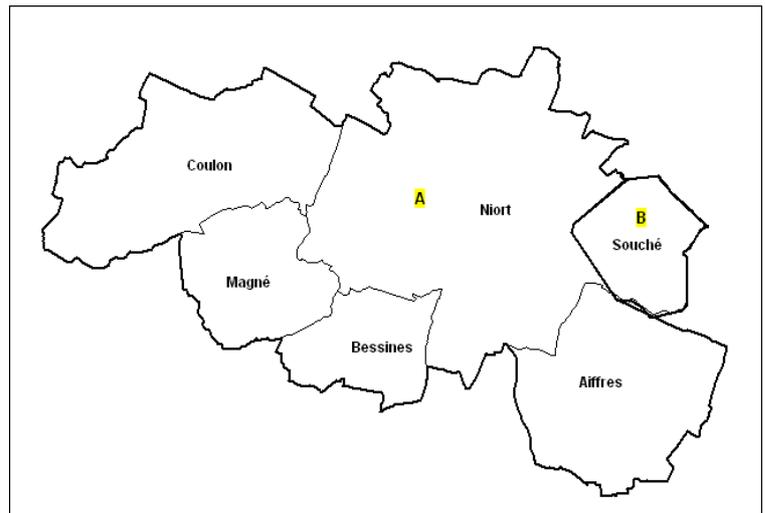
La distribution d'eau est assurée par le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV)

Origine de l'eau :

UDI A : L'eau que vous consommez provient du château d'eau du Vivier. C'est une eau de mélange constituée à partir d'eaux :

- de la source du Vivier,
- du captage de Gachet 1,
- du captage de Gachet 3,
- du captage de Chat pendu en secours.

UDI B : L'eau que vous consommez provient du réservoir de Chavagné. C'est une eau qui provient du barrage de la Touche Poupard, situé sur la commune de St-Georges-de-Noisé ou du captage de La Corbelière à Azay-le-Brûlé.



Protection des ressources : Les périmètres de protection des quatre captages du Syndicat des Eaux du Vivier alimentant l'usine du Vivier (Le Vivier, les deux Gachets et Chat Pendu), bénéficient de périmètres de protection réglementaires, ainsi que les captages de la Corbelière et de La Touche Poupard

Traitement : L'eau bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation (notamment pour les nitrates et les pesticides) à l'usine des eaux du Vivier. L'eau distribuée sur l'UDI B bénéficie aussi de traitements complets.

Contrôle : Sur l'année 2017, **143 analyses (3872 paramètres recherchés)** ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2017	UDI A	UDI B	Valeurs limites de qualité
TURBIDITE (en NFU)	0.13	0.07	2
DURETE (TH en °F)	29.4	15.8	
FLUOR (en µg/l)	180	230	1500 µg/l
NITRATES (en mg/l)	20.4	11.8	50 mg/l

Bactériologie ➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent notamment la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité bactériologique, (100 % de prélèvements conformes aux limites de qualité). Un seul dépassement de la référence de qualité (sur 143) a été observé sur l'UDI A, non représentatif de l'eau distribuée sur le secteur et du à l'influence d'un réseau intérieur. L'analyse de contrôle a montré un retour immédiat à la normale.

Turbidité ➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2017, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé.

Dureté ➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est relativement dure sur l'UDI A et douce sur l'UDI B (origine superficielle de l'eau).

Fluor ➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés.

Nitrates ➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures **est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire**.

Pesticides ➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2017 à la sortie des réservoirs et des usines sont toutes restées **inférieures au seuil de détection** du laboratoire sur l'UDI A. Deux dépassements de la limite de qualité concernant une molécule, sur les 147 recherchées, ont été relevés sur l'UDI B. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation (510 µg/l) définie en 2013 par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail). Des travaux et recherches sont engagés par les syndicats d'eau pour répondre aux exigences réglementaires et abaisser les valeurs résiduelles contenues dans les eaux distribuées.

Plomb ➤ **291 branchements** publics en plomb, ont été répertoriés sur la ville de Niort au dernier recensement, fin 2017. Un programme de remplacement de ces branchements est toujours en cours (environ 200 pour 2018).

Avis Sanitaire : Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

- Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer**.
- Si vos canalisations et **branchements** privés sont **en plomb** il est **fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé
Sur le site <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-leau-du-robinet>

ANNEXE 4 – FINANCES DE L'EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

INVESTISSEMENT	BP 2017	VOTE 2017	CA 2017
CHAP. DEPENSES			
001 Déficit reporté		49 092,92	
020 Dépenses imprévues	38 500	58 850,35	
040 Opérations d'ordre	761 200	761 200,00	541 138,88
041 OO à l'intérieur de la section		2 500,00	2 500,00
16 Échéances d'emprunts	1 050 000	1 050 000,00	1 045 419,24
20 Etudes	230 000	312 832,58	82 396,19
21 Travaux	2 168 800	1 274 080,65	507 724,34
23 Travaux en cours	1 350 000	2 481 943,50	1 888 010,41
26 Participations et créances rattachées		7 500,00	7 480,00
TOTAL DEP. INVTT	5 598 500	5 998 000,00	4 074 669,06
CHAP. RECETTES			
021 Virement de la section d'exploitation		2 000 000,00	
040 Opérations d'ordre	2 651 500	2 849 000,00	2 802 485,30
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		2 500,00	2 500,00
1068 Mise en réserve		1 000 000,00	1 000 000,00
13 Subventions d'investissement	147 000	145 000,00	144 684,26
16 Emprunt d'équilibre	2 800 000	-	
21 Immos corporelles		1 500,00	1 296,30
TOTAL REC. INVTT	5 598 500	5 998 000,00	3 950 965,86
SOLDE D'INVESTT	-	-	- 123 703,20
CUMULE section d'invtt			- 172 796,12
EXPLOITATION	BP 2017	VOTE 2017	CA 2017
CHAP. DEPENSES			
022 Dépenses imprévues	4 650,00	413 945,86	
023 Virement à la section d'investissement		2 000 000,00	
042 Opérations d'ordre	2 651 500	2 849 000,00	2 802 485,30
011 Charges à caractère général	2 913 500	2 727 400,00	2 294 403,54
012 Charges de personnel	2 730 000	2 868 500,00	2 810 896,90
014 Atténuations de produits	1 600 000	1 680 000,00	1 622 192,00
65 Autres charges de gestion courante	162 000	262 000,00	190 866,03
66 Charges financières	510 000	510 000,00	487 171,53
67 Charges exceptionnelles	575 000	396 000,00	219 376,22
68 Dotations aux amortissements et provisions		136 000,00	133 934,28
TOTAL DEP. FONCTT	11 146 650	13 842 845,86	10 561 325,80
CHAP. RECETTES			
002 Excédent reporté		2 533 195,86	
042 Opérations d'ordre	761 200	761 200,00	541 138,88
013 Atténuations de charges	35 000	110 000,00	122 716,68
70 Ventes	10 180 360	10 241 360,00	10 327 351,93
74 Subvention d'exploitation	140 040	123 540,00	136 278,16
75 Autres produits de gestion courante	15 000	15 000,00	21 463,87
76 Produits financiers	50	50,00	-
77 Produits exceptionnels	15 000	58 500,00	55 387,65
TOTAL REC. FONCTT	11 146 650	13 842 845,86	11 204 337,17
SOLDE DE FONCTT	-	-	643 011,37
CUMULE section de fonctt			3 176 207,23

ANNEXE 5 – FINANCES DE L'EAU

MARCHES PUBLICS PASSES EN 2017

PAR LE SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

**LISTE DES MARCHES CONCLUS AU TITRE DE L'ANNEE 2017
PAR LE SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER
SIRET : 257 900 415 00023**



MARCHES DE TRAVAUX												
nom de l'acheteur ou du groupement de commande	nature du marché (marché - marchés de partenariat - accord cadre - marché subséquent)	procédure de marché (procédure adaptée - appel d'offre ouvert ou restreint - procédure concurrentielle avec négociation - procédure négociée avec mise en concurrence préalable)	N° DE MARCHÉ	NOTIFICATION LE	modifications en cours de contrat (durée - montant - changement de titulaire)	OBJET	lieu d'exécution	durée	MONTANT EN € HT	forme des prix	N°SIRET ou de TVA intracommunautaire	NOM DU ou des TITULAIRE(s)
de 25 000 € à 89 999,99 €												
SEV	MARCHE	MAPA	17MPROD01	08/09/2017	/	refection des tetes de captages Pré Robert et Chat pendu	TERRITOIRE DU SEV	4 MOIS	55 797,00	PRIX FORFAITAIRES ACTUALISABLES	431 606 425 000 12	FOURNIE et CIE
SEV	MARCHE	MAPA	17MADM01	16/11/2017	/	REFECTION DES ENDUITS A LA CHAUX DES MURS DE MAROT	TERRITOIRE DU SEV	3 MOIS	31 077,50	PRIX UNITAIRES ACTUALISABLES	803 184 639 000 26	BILLON
de 90 000 € à 5 225 000 €												
SEV	MARCHE	MAPA	17MDIST09	17/11/2017	/	TRAVAUX DE RAHABILITATION ET DE MODIFICATIONS DES CANAISATIONS AUTOUR DE LA STATION DE POMPAGE DU VIVIER	TERRITOIRE DU SEV	3 MOIS ET DEMI	157 332,00	PRIX UNITAIRES ACTUALISABLES	383 988 219 000 28 530 773 746 000 25	SCAM TP/ TTPI
SEV	ACCORD CADRE	MAPA	16MDIST08	27/02/2017	/	TRAVAUX D EXTENSION DE REPARATIONN ET D ENTRETIEN SUR LE RESEAU D ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU STANDARD ET URBAIN DENSE + ASTREINTE	TERRITOIRE DU SEV	3 ANS	1,800,000 : 2 ans 900 000 : 1 an	PRIX UNITAIRES REVISABLES	562 077 503 007 37	SADÉ C6TH
SEV	ACCORD CADRE	MAPA	16MDIST09	27/02/2017	/	TRAVAUX D EXTENSION DE REPARATIONN ET D ENTRETIEN SUR LE RESEAU D ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU STANDARD ET RURAL	TERRITOIRE DU SEV	3 ANS	1,400,000 : 2 ans 700 000 : 1 an	PRIX UNITAIRES REVISABLES	530 773 746 000 25 026 880 021 000 14	TTPI / BONNEAU
MARCHES DE FOURNITURES												
nom de l'acheteur ou du groupement de commande	nature du marché (marché - marchés de partenariat - accord cadre - marché subséquent)	procédure de marché (procédure adaptée - appel d'offre ouvert ou restreint - procédure concurrentielle avec négociation - procédure négociée avec mise en concurrence préalable)	N° DE MARCHÉ	NOTIFICATION LE	modifications en cours de contrat	OBJET	lieu d'exécution	durée	MONTANT EN € HT	forme des prix	N°SIRET ou de TVA intracommunautaire	NOM DU ou des TITULAIRE(s)
de 25 000 € à 89 999,99 €												
SEV	ACCORD CADRE	MAPA	16MDIST12	20/05/2017	/	Acquisition de tuyaux et pièces raccords pour les réseaux d'eau potable du Syndicat des Eaux du Vivier - lot 3 : Colliers de branchements pour réseaux d'eau potable	TERRITOIRE DU SEV	1 AN RECONDUCTIBLE 2 FOIS	20000 MAX / AN	PRIX UNITAIRES REVISABLES	515 480 028 001 63	SOVAL
SEV	ACCORD CADRE	MAPA	17MPROD08	03/11/2017	/	RENOUVELLEMENT DE MATERIAUX FILTRANTS (ARGILE EXPANSEE) DESTINES AUX FILTRES BIOLOGIQUES NITRAZUR (DEGREMONT) DE L'USINE DES EAUX DU VIVIER	TERRITOIRE DU SEV	1 AN	31 500,00	PRIX UNITAIRES ACTUALISABLES	918 799 411	LECA NORGE
SEV	ACCORD CADRE	MAPA	17MDIST06	13/11/2017	/	Fourniture et livraison de compteurs d'eau et de matériels annexes pour le réseau d'eau potable du SEV LOT 3	TERRITOIRE DU SEV	1 AN RECONDUCTIBLE 1 FOIS	8500 MAX / AN	PRIX UNITAIRES ACTUALISABLES	329 151 054 001 22	SENSUS
de 90 000€ à 417 999,99€												
SEV	MARCHE	MAPA	17MPROD07	09/11/2017	1	REACTIVATION DES FILTRES DE CHARBONS ACTIFS EN GRAINS DES FILTRES POUR LE COMPTE DU SEV	TERRITOIRE DU SEV	4 MOIS	100 815,00	PRIX FORFAITAIRES ACTUALISABLES	NL006092482B06	CABOT NORIT NEDERLAND BV
SEV	ACCORD CADRE	MAPA	16MDIST13	10/03/2017	/	ACQUISITION DE REGARDS DE BOUCHES A CLE EN FONTE POUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE DU SEV	TERRITOIRE DU SEV	1 AN RECONDUCTIBLE 2 FOIS	30000 MAX / AN	PRIX UNITAIRES ACTUALISABLES	700 802 994 000 25	FONDERIES DECHAUMONT
SEV	ACCORD CADRE	MAPA	16MDIST10	19/05/2017	/	acquisition de tuyaux et pièces raccords pour les réseaux d'eau potable du Syndicat des Eaux du Vivier - lot 1 : Tuyaux fonte, pièces raccords pour réseaux d'eau potable	TERRITOIRE DU SEV	1 AN RECONDUCTIBLE 2 FOIS	65000 MAX / AN	PRIX UNITAIRES REVISABLES	515 480 028 001 63	SOVAL
SEV	ACCORD CADRE	MAPA	17MDIST04	16/11/2017	/	Fourniture et livraison de compteurs d'eau et de matériels annexes pour le réseau d'eau potable du SEV LOT 1	TERRITOIRE DU SEV	1 AN RECONDUCTIBLE 1 FOIS	90000 MAX / AN	PRIX UNITAIRES ACTUALISABLES	434 027 249 002 19	ITRON
SEV	ACCORD CADRE	MAPA	17MDIST05	16/11/2017	/	Fourniture et livraison de compteurs d'eau et de matériels annexes pour le réseau d'eau potable du SEV LOT 2	TERRITOIRE DU SEV	1 AN RECONDUCTIBLE 1 FOIS	110000 MAX / AN	PRIX UNITAIRES ACTUALISABLES	434 027 249 002 19	ITRON
de 418 000,00 €												
MARCHES DE SERVICES												
nom de l'acheteur ou du groupement de commande	nature du marché (marché - marchés de partenariat - accord cadre - marché subséquent)	procédure de marché (procédure adaptée - appel d'offre ouvert ou restreint - procédure concurrentielle avec négociation - procédure négociée avec mise en concurrence préalable)	N° DE MARCHÉ	NOTIFICATION LE	modifications en cours de contrat	OBJET	lieu d'exécution	durée	MONTANT EN € HT	forme des prix	N°SIRET ou de TVA intracommunautaire	NOM DU ou des TITULAIRE(s)
de 25 000 € à 89 999,99 €												
de 90,000€ à 417 999,99 €												
SEV	ACCORD CADRE	MAPA	17MPROD06	22/06/2017	/	Analyses d'eau destinée à la consommation humaine pour le compte du SEV	TERRITOIRE DU SEV	1 AN RECONDUCTIBLE 1 FOIS	180000 MAX / 2ANS	PRIX UNITAIRES REVISABLES	200 013 183 000 21 413 699 091 000 26	LASAT / EICHROM
SEV	MARCHES	MAPA	17MPROD03	09/05/2017	/	GARDIENNAGE DES SITES D'EXPLOITATION DU SEV	TERRITOIRE DU SEV	3 ANS	350 000,00	PRIX UNITAIRES REVISABLES	51 462 649 800 034	GLCE LITTORAL
de 418 000,00 € et plus												

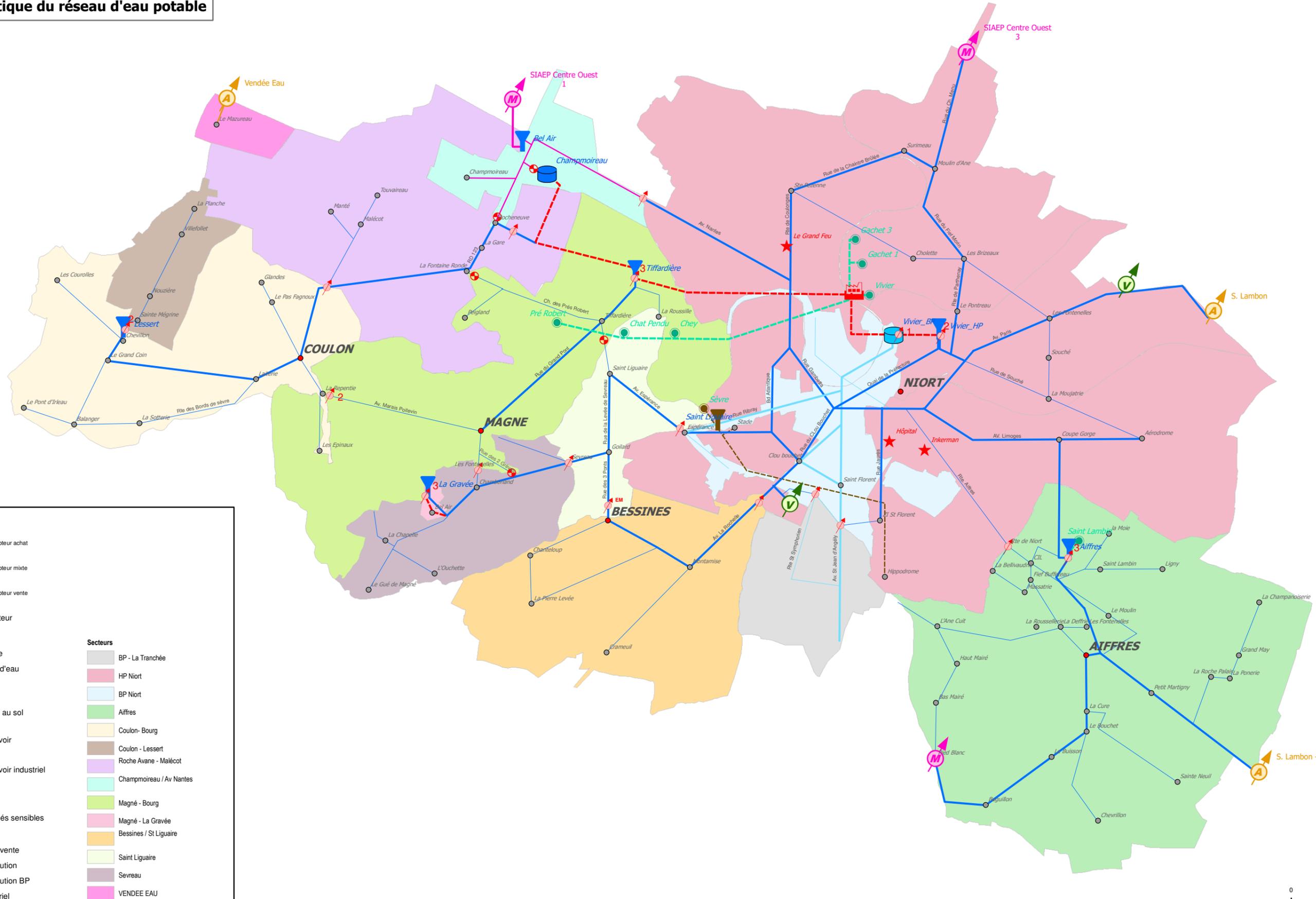
ANNEXE 6 –

SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

EN 2017

Syndicat des Eaux du Vivier Synoptique du réseau d'eau potable



	Compteur achat
	Compteur mixte
	Compteur vente
	Compteur
	Vanne
	Source
	Prise d'eau
	Bâche
	Bâche au sol
	Réservoir
	Réservoir industriel
	Usine
	Abonnés sensibles
	Achat
	Achat vente
	Distribution
	Distribution BP
	Industriel

Secteurs	
	BP - La Tranchée
	HP Niort
	BP Niort
	Aiffres
	Coulon- Bourg
	Coulon - Lessert
	Roche Avane - Malécot
	Champmoireau / Av Nantes
	Magné - Bourg
	Magné - La Gravée
	Bessines / St Liguairre
	Saint Liguairre
	Sevreau
	VENDEE EAU

